



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'AMICALE DES MAIRES
DE LOT-ET-GARONNE**

Samedi 10 Décembre 2011

9 H 30

Complexe Culturel

NERAC

ORDRE DU JOUR

A partir de 8h 30 : Accueil "point café"

9 h 30 ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

- ◆ **Mot de bienvenue par M. Nicolas LACOMBE**, maire de Nérac, conseiller général3
- ◆ **Ouverture de l'assemblée générale statutaire par M. Jean DIONIS DU SEJOUR**, président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, maire d'Agen, député de Lot-et-Garonne 4
- ◆ **Présentation du compte-rendu d'activité 2011 par M. Jean DIONIS DU SEJOUR**, président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, maire d'Agen, député de Lot-et-Garonne 4-23
- ◆ **Présentation du rapport financier 2010 par M. Gilbert FONGARO**, trésorier de l'Amicale des maires, maire de Pont-du-Casse..... 23-28

10 h 00 ARRIVEE DES SERVICES DE L'ÉTAT

- ◆ **Accueil des personnalités par M. Jean DIONIS DU SEJOUR**, président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, maire d'Agen, député de Lot-et-Garonne..... 28-29

10 h 05 DEBAT SUR LES NORMES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES

- ◆ **Intervention de Philippe LAURENT**, maire de Sceaux..... 29-44
- ◆ **Questions/réponses avec la salle** 44-51

11 h 15 à 12 h 15

- ◆ **Interventions des parlementaires de Lot-et-Garonne**..... 51-57
- ◆ **Intervention de Monsieur Pierre CAMANI**, président du Conseil Général 57-62

12 h 15 à 12 h 45

- ◆ **Intervention de Monsieur Bernard SCHMELTZ**, préfet de Lot-et-Garonne 62-72

AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE**ASSEMBLEE GENERALE STATUAIRE****SAMEDI 10 DECEMBRE 2011**

La séance est ouverte à 09 h 53 sous la présidence de M. Jean DIONIS DU SEJOUR.

◆ MOT DE BIENVENUE PAR MONSIEUR NICOLAS LACOMBE, MAIRE DE NERAC, CONSEILLER GENERAL.

M. Nicolas LACOMBE. - Bonjour à tous, je vous souhaite la bienvenue à Nérac pour cette assemblée générale de l'Amicale des maires.

Je remercie son président, Jean DIONIS DU SEJOUR qui a choisi Nérac qui est la plus petite sous-préfecture d'Aquitaine et qui aspire à le rester. Je sais que tu es d'accord avec moi et avec les élus de l'arrondissement qui souhaitent conserver leur sous-préfecture.

Cette assemblée générale 2011 de l'Amicale des maires se tient à un moment politique particulier puisque c'est la dernière du mandat de Nicolas SARKOZY, elle intervient à un moment où il y a une réforme territoriale qui est probablement mal comprise et, en tout cas, partiellement refusée. Il y a aussi le contexte de la suppression de la taxe professionnelle, c'est donc un moment particulier dans la gestion de nos communes.

Il sera important de connaître le point de vue de nos parlementaires qui vont arriver, certains sont déjà là. Il sera important de connaître leur position et les perspectives qu'ils nous offrent.

Monsieur le préfet arrivera tout à l'heure, c'est sa dernière Amicale des maires en Lot-et-Garonne puisqu'il est nommé en Vendée, il partira d'ici quelques jours. Je tiens à souligner les qualités d'écoute et de dialogue dont il a fait preuve pendant son court passage en Lot-et-Garonne. Il a été unanimement reconnu pour ces qualités-là et je lui souhaite une bonne suite de carrière dans son nouveau département.

Je laisse la parole au président de l'Amicale des maires.

Bonne journée à tous.

(Applaudissements)

◆ OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE PAR MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR
PRESIDENT DE L'AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE, MAIRE D'AGEN, DEPUTE DE LOT-ET-
GARONNE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Maire.

On est effectivement très heureux d'être à Nérac et on te remercie pour cet accueil et pour la logistique qui est pour le moment parfaite.

◆ PRESENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2011 PAR MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR,
PRESIDENT DE L'AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE, MAIRE D'AGEN, DEPUTE DE LOT-ET-
GARONNE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - A présent, je vous propose de commencer la partie statutaire de notre assemblée.

○ LES POUVOIRS.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Il y a un certain nombre de points de passage obligés, vous m'excuserez d'être un peu ennuyeux mais on doit le faire.

Un certain nombre de pouvoirs ont été adressés par nos collègues :

- Monsieur Jean-Pierre DOMEQ, maire d'Allemans-du-Dropt, m'a donné pouvoir,
- Monsieur Olivier DE LAFAGE, maire d'Allons, a donné pouvoir à M. Daniel BAURY, maire d'Armillac,
- Monsieur Christian LAFOUGERE, maire d'Ambrus, a donné pouvoir à M. Patrick BUISSON, maire de Bajamont,
- Monsieur René PUERARI, maire de Lacépède, a donné pouvoir à M. Lucien POLI, adjoint au maire de Lacépède,
- Monsieur Jean-Marie QUEYRET, maire de Bourlens, a donné pouvoir à M. Michel BERNINES, maire de Brax,
- Monsieur Michel KAUFFER, maire de Lannes, a donné pouvoir à M. Alain LORENZELLI, maire de Bruch,

- Monsieur Jean-Claude GUENIN, maire de Casteljaloux, a donné pouvoir à M. Marius CANDERLE, maire de Castelnau-sur-Gupie,
- Monsieur François CHALMEL, maire de Colayrac-Saint-Cirq, a donné pouvoir à M. Gilbert FONGARO, maire de Pont-du-Casse,
- Monsieur Hubert BOULITREAU, maire de Doudrac, a donné pouvoir à M. Albert ALLEGRET, maire de Caubon-Saint-Sauveur,
- Monsieur Michel GUIGNAN, maire de Jusix, a donné pouvoir à M. Guy DEPASSE, maire de Clermont-Soubiran,
- Monsieur Serge CADIOT, maire de Parداillon, a donné pouvoir à M. Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, maire de Fongrave,
- Monsieur Maurice BOUTIN, maire de Pompiey, a donné pouvoir à M. Roland MONTHEAU,
- adjoint à Pompiey,
- Monsieur Maurice LAPOUGE, maire de Saint-Georges, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BROUILLET, maire de Monsempron-Libos,
- Monsieur Maurice MIVIELLE, maire de Saint-Martin-de-Curton a donné pouvoir à M. Gérard GOUZES, maire de Marmande,
- Monsieur Patrick LANDAS, maire de Saint-Martin-de-Villeréal, a donné pouvoir à M. Jean COSSERANT, maire de Saint-Pastour,
- Monsieur Alain POLO, maire de Montesquieu, a donné pouvoir à M. Pascal BIASUZZI, 1^{er} adjoint au maire de Montesquieu,
- Monsieur Marc POIRAUD, maire de Laugnac, a donné pouvoir à Mme Jacqueline SEIGNOURET, maire de Montpezat-d'Agénais,
- Madame Espérance JULIEN, maire de Saint-Nicolas-de-la-Balerme a donné pouvoir à Mme LE LANNIC, maire de Monteton,
- Monsieur Daniel BORIE, maire de Saint-Vite a donné pouvoir à M. Jean-Claude BOUZERAND, maire de Condezaygues,
- Monsieur Eric ALBERTI, maire de Poussignac, a donné pouvoir à M. Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol,
- Monsieur Jean-François SAUVAUD, maire d'Aiguillon, a donné pouvoir à Régine POVEDA, maire de Meilhan-sur-Garonne,

- Monsieur Jean-Michel DRAPE, maire de Foulayronnes, a donné pouvoir à M. Henri TANDONNET, maire de Moirax,
- Monsieur Alain MERLY, maire de Prayssas, a donné pouvoir à M. Raymond SOUCARET, maire de Francescas,
- Madame Danièle LAMENSAN GARIBALDI, maire de Saint-Sixte, a donné pouvoir à Claudine EON, maire de Moustier,
- Monsieur Janick CAZETTE, maire de Salle, a donné pouvoir à Mme Janine JOURDANE, maire de Monségur.

○ LES EXCUSES.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Le secrétariat de l'Amicale des maires a également reçu un certain nombre d'excuses, je tiens à les saluer :

- Monsieur Jean BARRULL, maire de Le Passage,
- Monsieur François COLLADO, maire de Nicole,
- Monsieur Hubert DUFFOUR, maire de Sainte-Colombe-en-Bruilhois,
- Madame Annie GALAN, maire de Sauvagnas,
- Madame Marie-Claire LAGARDE, maire de Douzains,
- Monsieur Michel SAUVAGE, maire de Sainte-Marthe,
- Monsieur Marcel CALMETTE, maire de Pauilhac,
- Monsieur Patrick JAYANT, maire de Lacaussade,
- Madame Laurence ADELIN, Inspectrice d'académie, m'a adressé ses excuses,
- Madame Rose-Marie LAINARD, maire de Guérin,
- Monsieur Joël KLEIBER, maire de Loubès-Bernac,
- Monsieur Jean-Pierre MOGA, maire de Tonneins,

○ LES DEUILS.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Fidèle à la tradition de notre Amicale, je voudrais que l'on ait un temps de mémoire pour nos collègues qui sont disparus depuis notre dernière assemblée générale qui s'est tenue, il y a maintenant un peu plus d'un an, à Fumel. Je vais donc vous les citer, nous marquerons ensuite, comme nous le faisons habituellement, une minute de

silence.

- Monsieur Daniel MAROCHAIN, conseiller municipal de Pardaillan,
- Monsieur Siméon FABRE, ancien conseiller municipal de Saint-Sylvestre-sur-Lot,
- Monsieur Jean RESSEGAT, ancien conseiller municipal de Saint-Sardos,
- Monsieur Michel PORTELLA, ancien adjoint au maire de Brax,
- Monsieur Roland GAJAC, ancien maire de Montpouillan,
- Monsieur Roger BONNET, ancien conseiller municipal d'Astaffort,
- Monsieur Michel ALEXANDRE, ancien conseiller municipal de Saint-Pardoux-du-Breuil,
- Monsieur Jacques MARBOUTIN, ancien conseiller municipal de Miramont-de-Guyenne,
- Monsieur Marcel KERN, adjoint au maire de Pauilhac,
- Monsieur Jean-Joseph DELAGE, ancien maire de Pardaillan,
- Monsieur Serge QUINTLE, ancien maire de Thouars-sur-Garonne,
- Monsieur Marino VERARDO, ancien adjoint au maire de Thouars-sur-Garonne,
- Monsieur Pierre LALAURIE, ancien conseiller municipal de Villeneuve-sur-Lot,
- Monsieur Michel COUTURE, ancien maire de Houeillès,
- Monsieur Patrick DA DALT, conseiller municipal de Durance,
- Monsieur Charles COMBELLES, ancien maire de Saint-Georges,
- Monsieur Raymond DAUTA, ancien conseiller municipal de Castillonès,
- Monsieur Christian LABADIE, conseiller municipal de Vianne,
- Monsieur Marcel GACHEDOIT, ancien conseiller municipal de Francescas,
- Monsieur Philippe PECOURNEAU, conseiller municipal de Saint-Hilaire-de-Lusignan,
- Monsieur Pierre ESPIAU, ancien maire d'Aiguillon,
- Monsieur Norbert MANEC, ancien maire de Monheurt,
- Monsieur Pierre MONCEAU, conseiller municipal de Clairac,
- Monsieur Charles HEBTING, ancien conseiller municipal de Moirax,
- Monsieur Paul LEBEDINSKY, conseiller municipal de Saint-Avit,
- Monsieur Lucien ANGLADE, ancien maire de Leyritz-Moncassin,
- Monsieur Marcel VULPIANI, ancien conseiller municipal de Leyritz Moncassin,
- Madame Christine LARRAUX-BLANCHARD, ancienne conseillère municipale d'Agen,
- Madame Solange BACAM, ancienne conseillère municipale de Paulhiac.

Je voudrais aussi rappeler la mémoire de Jacques AULONG qui a été l'une des

figures de notre département, ancien conseiller général d'Agen-Nord et conseiller régional.

Je vous propose maintenant de nous lever et de marquer, à leur intention, une minute de silence.

(Il est marqué une minute de silence)

Je vous remercie.

○ LES NOUVEAUX ELUS.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons de nouveaux élus, vous savez qu'il peut y avoir divers évènements qui amènent des élections en cours de mandat. Je voudrais, en votre nom à tous, adresser mes félicitations à :

- Madame Marie-Christine CLUCHIER, élue maire de Grayssas ainsi qu'à l'ensemble de son équipe municipale,
- Monsieur Nicolas CHOISNEL, élu maire de Moncrabeau ainsi qu'à l'ensemble de son équipe municipale,
- Monsieur Janick CAZETTE, élu maire de Salles ainsi qu'à l'ensemble de son équipe municipale,
- Monsieur Serge CADRET, élu maire de Seyches ainsi qu'à l'ensemble de son équipe municipale.

Je leur souhaite la bienvenue.

Je connais bien Marie-Christine CLUCHIER puisqu'elle travaille à Boé dans la circonscription d'Agen-Nérac. J'ai également rencontré Nicolas CHOISNEL et je lui ai dit que pour les nouveaux maires qui prenaient leur mandat en cours, l'Amicale des maires est spécialement là pour eux et pour les aider lorsqu'ils prennent "le paquet", si je peux m'exprimer comme cela. N'hésitez donc pas, ceux qui connaissent plus spécialement Janik CAZETTE et Serge CADRET, à leur dire que l'on est plus spécialement à leur service.

Tant que l'on est à féliciter les nouveaux élus, je voudrais saluer nos nouveaux sénateurs. Je le fais de bon cœur, à la fois pour Henri TANDONNET et Pierre CAMANI. Les sénateurs sont la deuxième Chambre du Parlement mais ils ont constitutionnellement la mission de représenter les collectivités locales. Je suis sûr qu'ils mettront du cœur à transmettre tout ce qu'ils sentiront sur le terrain et notamment tout ce que vous voudrez bien leur dire et leur faire

passer à l'occasion de chaque texte qui aura un impact sur la vie des communes. Ces textes sont nombreux.

○ **DISTINCTIONS HONORIFIQUES.**

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Un certain nombre de maires en activité, de maires honoraires ou d'anciens maires ont fait l'objet depuis notre dernière assemblée générale de distinctions honorifiques, notamment à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2011 et du 14 juillet 2011 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Je salue donc la médaille d'argent pour :

- Monsieur Victor DA ROS, maire de Birac-sur-Trec,
- Monsieur Michel DARROUMAN, maire de Pindères,
- Monsieur Christian FRAISSINEDE, maire d'Escassefort,
- Madame Bernadette DUPIN, adjointe au maire de Sainte-Marthe,
- Monsieur Patrice FEDRIGO, conseiller municipal de Sainte-Marthe,
- Madame Marie-France SALLES, maire d'Engayrac,
- Monsieur Guy ARCAS, conseiller municipal de Port-Sainte-Marie,
- Monsieur Christian FAURE, adjoint au maire de Savignac-sur-Leyze,
- Monsieur Serge PIN, maire de Savignac-sur-Lèze,
- Madame Régine POVEDA, maire de Meilhan-sur-Garonne.

Monsieur Jean-Claude BOYER que l'on connaît tous, maire honoraire de Port-Sainte-Marie a reçu la médaille d'or.

Monsieur Jean-Claude GOUGET, maire de Cancon, a été promu Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Monsieur Christian DIEUDONNE, maire de Lalandusse a été promu Officier de l'Ordre du Mérite Agricole.

Vous voyez que les maires font bonne figure quand il s'agit pour la République de récompenser ceux qui ont "mouillé la chemise" pour Elle. Nous leur adressons collectivement nos plus sincères salutations.

Nous passons maintenant à l'activité de notre Amicale au cours de cette année.

○ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Notre conseil d'administration s'est réuni six fois :

- le 12 février 2011 à Agen,
- le 30 avril 2011 à Aiguillon,
- le 21 mai 2011 à Agen,
- Juin 2011 à Boé,
- le 17 septembre 2011 à Boé,
- le 29 octobre 2011 à Agen.

Je crois que l'on peut dire que l'on a travaillé, on peut toujours travailler plus mais l'on est dans une association qui est vivante. Je remarque que l'on est très agenais dans les lieux de nos réunions et que l'on pourrait essayer de l'être un peu moins, je vous fais, en tout cas, cette proposition. Je sais que Gérard GOUZES l'appuie déjà et je crois que nous irons à Marmande la prochaine fois.

▪ LES DEFIBRILLATEURS.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - De quoi avons-nous parlé ? Qu'est-ce que l'on a essayé de faire ?

On a eu un dossier sur les défibrillateurs, on a lancé, après moult débats et cela n'a pas été facile, les travaux d'une démarche collective sur ce sujet. Vous savez que c'est un problème de santé publique.

(Arrivée de Monsieur DIEFENBACHER)

Je salue Michel DIEFENBACHER et je lui demande de venir à la tribune.

Il s'agit d'une démarche collective avec le lancement d'une consultation pour avoir vraiment le meilleur référent possible et l'on a arrêté un fournisseur qui est la société DEFIBRIL. À ce jour, un certain nombre de communes ont donc choisi de s'en équiper, bien entendu la décision de s'en doter ou pas appartient - et c'est bien normal - strictement à chaque conseil municipal. Une fois que les personnes ont choisi de le faire, il y a un cadre, des prix qui ont été négociés. Un certain nombre d'entre elles, ont non seulement acheté des défibrillateurs mais ont aussi bénéficié d'une formation de premiers secours.

Je me permets de vous dire qu'en travaillant le dossier, on s'est rendu compte que

cette démarche était vraiment beaucoup plus compliquée que d'acheter un défibrillateur car il fallait mettre en place des procédures et former des personnes.

On y va ou l'on n'y va pas, c'est de la compétence des conseils municipaux, mais si l'on y va, le message que l'Amicale veut passer est qu'il faut y aller complètement - démarche, information, formation -, car sinon cela n'a pas de sens, le jour où l'on a à s'en servir, on serait très maladroit et très démuni.

On a donc travaillé là-dessus.

▪ VOYAGE D'ETUDES 2011.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons ensuite fait un voyage d'études en Chine, il y aura des images ensuite.

Plusieurs destinations étaient soumises, nous avons voté pour la Chine et nous y avons été, il y avait 113 personnes dont 67 élus.

J'ai la chance de faire partie de ce voyage et je défends ces voyages.

Je rappelle d'ailleurs que les personnes qui nous accompagnent et notamment nos épouses et époux paient à 100 % leur voyage. C'est, bien entendu, critiqué au niveau de l'utilisation de l'argent public. Je veux être clair là-dessus, nos épouses et époux paient à 100 % leur voyage et en ce qui concerne les maires, il y a uniquement une subvention de l'ordre de 20 % de l'Amicale des maires, nous payons donc notre voyage à hauteur de 80 %.

Dans ces conditions, je défends ces voyages, tout simplement parce que je crois à la culture générale et je crois que pour bien exercer son mandat de maire dans un monde qui évolue et qui est complexe, la culture générale est sans doute le meilleur logiciel que l'on puisse avoir pour bien piloter sa commune et son conseil municipal.

Aller voir la Chine a, à mon avis, du sens parce que de toute façon - que l'on aime ou pas - la Chine aura une influence déterminante sur ce que l'on va vivre dans les dix prochaines années.

On y est donc allé et on a fait un voyage qui avait une vraie dimension économique. On a vu un certain nombre de choses au niveau économique, dont un fabricant de télécoms dont vous entendrez parler, qui s'appelle HUAWEI. C'est un fabricant qui fait, pour le moment, la même chose qu'ALCATEL en termes de câbles de télécoms et de modèles de télécommunication

et qui va entrer sur le marché du téléphone portable et des tablettes, vous en entendrez alors parler. C'était vraiment très intéressant, vous pourrez en discuter au cours du repas avec les personnes qui y ont participé.

On a ensuite visité un fabricant de panneaux solaires et on a pu voir à quel point la Chine est investie massivement sur l'option solaire. On comprend notamment mieux la compétition à laquelle fait face l'un des nôtres, je pense à FONROCHE à Roquefort. C'était à Shanghai.

On a ensuite visité une grande entreprise française - l'entreprise DECAUX - qui a tout le marché de la publicité dans le métro de Shanghai et qui nous a expliqué comment l'on travaille en Chine.

La Chine est un peu vertigineuse, alors que l'on est à 1 % de croissance, ils sont à 9 %, elle pèse 1,400 milliards d'habitants alors que nous sommes 63 millions d'habitants. Quand on va là-bas, on a un choc du développement, il y a des tours entre 20 et 30 étages partout. Il y a vraiment un boom de la construction, il se prépare d'ailleurs, à mon avis, des lendemains très douloureux au niveau urbain.

Je voulais vraiment vous dire que cela avait été un voyage très utile, la part conviviale, touristique et diplomatique a été respectée. C'est une vraie question, ils sont très demandeurs de relations avec les collectivités locales lot-et-garonnaises. Le seul problème est que la moindre ville fait quelques millions d'habitants et que si l'on jumelait Nérac à une ville chinoise de 700 000 habitants, les problématiques ne seraient pas tout à fait les mêmes mais ils sont très demandeurs. Ils ont beaucoup d'argent, ils sont très riches, cela crée beaucoup de questions.

Je voulais aussi vous dire, afin que vous puissiez voter en toute connaissance de cause, que les 20 % dont je vous ai parlé par maires qui sont allés en Chine pesaient 400 € par personne et que cela représentait, au total, 22 400 € dans les dépenses de notre Amicale. On pourra en discuter tout à l'heure.

Je tiens encore une fois à défendre cette aspiration-là. On aura à voir quel sera le prochain voyage, il y a des débats passionnés entre nous, faut-il aller loin, pas loin, faut-il alterner voyages proches et voyages lointains ? Je n'ai qu'une ligne, c'est qu'il faut que cela nous ouvre l'esprit, que cela nous oxygène et que cela nous fasse progresser en culture générale.

Le débat est libre.

- CONVENTION DE PARTENARIAT ERDF.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons commencé à travailler avec ERDF et SDEE pour tirer les conséquences de la tempête KLAUS de janvier 2009. Cette affaire a été un peu "rock 'n' roll" mais cela été remis sur rail. Nous voulons travailler de manière tripartite à la fois avec ERDF et notre syndicat départemental d'électrification.

On est encore en train de boucler cela mais je pense que l'on va y arriver en 2012.

- DESIGNATION DES REPRESENTANTS A DIFFERENTES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.

- CDCI : LISTE D'ENTENTE AMICALE DES MAIRES.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Vous savez que l'un des rôles de l'Amicale est de partager la représentation des maires dans toutes les commissions, notamment préfectorales, où l'on nous demande l'avis des maires.

Nous avons notamment fait au niveau de la CDCI, une liste d'entente de l'Amicale des maires qui nous a permis d'éviter des élections qui, à mon avis, n'avaient pas lieu d'être. Nous avons travaillé cette CDCI pour qu'elle soit équilibrée, droite/gauche - pour faire rapide - et je crois qu'elle travaille bien. On pourra en reparler tout à l'heure.

Nous avons aussi mis sur pied la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, c'est un changement. Pour la première fois, depuis la loi du 27 juillet 2010 - loi de modernisation de l'agriculture - nous avons comme objectif législatif d'économiser les terres agricoles et que le développement urbain soit moins consommateur de terres agricoles qu'il ne l'a été dans les décennies passées.

Là aussi, le voyage en Chine a été très instructeur. Les Chinois ne plaisantent pas là-dessus, ils surveillent le développement urbain par satellite et des sanctions de prison sont prévues pour toutes les personnes qui ne respectent pas cela. Nous, on est beaucoup plus riche en espaces et sachez que la préservation du potentiel de terres agricoles est un problème d'ordre mondial.

Nos représentants sont donc :

- Monsieur Michel de LAPEYRIERES, maire de Saint-Léger,
- Monsieur Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol,

- Monsieur Henri TANDONNET, maire de Moirax et président de la Communauté des communes en Bruilhois.

Henri me dit qu'il faut que je rajoute Jacques BILIRIT qui est aussi dans cette commission.

➤ COMMISSION DEPARTEMENTALE DU TOURISME.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - C'est Gilbert FONGARO, maire de Pont-du-Casse qui nous y représente.

➤ SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Les représentants sont :

- Monsieur Yvon VENTADOUX, adjoint à Pujols,
- Monsieur Jean GUERARD, adjoint à Marmande,
- Monsieur Christian DEZALOS, maire de Boé,
- Monsieur Alain MERLY, maire de Prayssas,
- Madame Françoise LABORDE, maire de La-Sauvetat-Sur-Lède.

➤ COOPERATION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - C'est Monsieur Jean-Louis COUREAU, président de la Communauté des communes de Puymirol et maire de Puymirol qui nous y représente.

➤ VOIES NAVIGABLES DE FRANCE : COMMISSION TERRITORIALE "AQUITAINE".

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Ce sont Mesdames Patricia RICHON maire de Lagruère et Nadège LAUZZANA adjointe au maire d'Agen qui nous représentent.

➤ COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Les représentants sont :

- Monsieur Michel de LAPEYRIERES, maire de Saint-Léger,
- Monsieur Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol,
- Monsieur Henri TANDONNET, maire de Moirax et président de la Communauté des

communes de Laplume-en-Bruilhois.

➤ GROUPE DE TRAVAIL ABF / MAIRES.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Vous avez été nombreux à nous dire, à plusieurs occasions, que cela coïncitait entre l'ABF qui était un peu intrusif et le pouvoir en matière de permis de construire et de droit des sols des maires. Le préfet a entendu cela et a lancé un groupe de travail de manière à bien caler qui fait quoi et quel est aujourd'hui l'état de la loi sur les pouvoirs de l'ABF. Je crois que ce n'est vraiment pas un luxe.

On a une ABF de qualité aussi bien en termes de culture que de présence sur le terrain. Il reste que les relations entre l'ABF et les maires ne sont pas simples.

Les représentants sont donc :

- Madame MASSALAZ, adjointe au maire d'Agen,
- Monsieur PRADINES, maire de Saint-Caprais-de-Lerm,
- Monsieur LORENZON, maire de Saint-Sylvestre,
- Monsieur COUREAU, maire de Puymirol,
- Monsieur GUERARD, adjoint au maire de Marmande.

➤ INTERPROFESSION DU BATIMENT.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons une démarche qui a été faite par l'interprofession du bâtiment qui rassemble à la fois les entreprises du bâtiment mais aussi les maîtres d'œuvre et les professions périphériques pour faire représenter la filière du bâtiment qui s'est constituée. C'est une filière qui est très importante en nombre d'emplois et en termes d'activité partout en France et spécialement en Lot-et-Garonne. Je vous signale qu'il y a pratiquement 6 000 artisans en bâtiment dans le département, c'est énorme.

C'est une filière qui souffre actuellement en activité et qui a pris la responsabilité de se constituer en tant qu'interprofession au niveau départemental, BTP 47, et qui nous a proposé un partenariat et de mettre en place un groupe de travail, Préfecture, Conseil Général et assemblée départementale des maires.

C'est Madame Christine BONFANTI-DOSSAT, maire de Lafox, qui nous y représente, Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol est son suppléant.

➤ COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Beaucoup des structures que nous avons mises en place - que ce soit dans le cadre associatif, municipal, ou intercommunal - dans le domaine de la petite enfance souffrent. Elles souffrent parce que les tarifs usagés que paient les familles sont maintenant plafonnés et comme les dépenses dans ces structures évoluent - en termes de personnel, de nombre d'encadrants par nombre d'enfants -, ce sont très souvent les communes ou les intercommunalités qui paient la différence. La différence est croissante, on a donc un vrai problème de fragilité financière de ces structures intercommunales.

On a, là-aussi, mis en place une commission pour voir ce que l'on peut faire. Je pense que la solution est largement législative et que tant que l'on aura comme dogme le fait de plafonner la participation des familles, il ne faudra pas s'étonner que ce soient les contribuables qui paient le reste de la note. Il y a un arbitrage familles/contribuables qui est, pour le moment, très défavorable aux contribuables. Il y a un problème politique à traiter, je crois qu'il faut aussi qu'il soit traité au niveau national.

Les représentants sont :

- Monsieur François CHALMEL, maire de Colayrac-Saint-Cirq,
- Monsieur Alain LORENZELLI, maire de Bruch,
- Monsieur Hubert DUFFOUR, maire de Sainte-Colombe-en-Bruilhois,
- Monsieur Georges DENYS, maire de Laroque-Timbaut
- Madame Françoise BIZE, maire de Clairac.

➤ COMMISSION D'ELUS DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons ensuite une commission d'élus qui conseille le préfet à la dotation d'équipement des territoires ruraux. Vous savez que l'on a fusionné un certain nombre de subventions d'État pour un régime commun qui est celui de la DETR. Nous conseillons donc le préfet qui fait ce qu'il veut au final.

Les représentants des communes sont donc :

- Monsieur Jean-Marc GILLY, maire d'Estillac,
- Monsieur Jean-Claude GUENIN, maire de Casteljaloux,
- Monsieur Christian SAINT-BEAT, maire de Lacapelle Biron,

- Monsieur Alain JORDANA, maire de Miramont-de-Guyenne,
- Monsieur Jean-François SAUVAUD, maire d'Aiguillon,
- Monsieur Pierre CLAMENT, maire de Saint-Sernin,
- Monsieur Didier MASSIAS, maire de Feugarolles,
- Madame Christine BONFANTI-DOSSAT, maire de Lafox.

Les représentants des EPCI sont :

- Monsieur Henri TANDONNET pour la Communauté des communes de Laplume-en-Bruilhois,
- Monsieur Jean-Louis COUREAU pour la Communauté des communes des Deux Séounes,
- Monsieur Jean-Louis COSTES pour la Communauté des communes de Fumel Communauté,
- Monsieur Luc MACOUIN pour la Communauté des communes du Pays de Lauzun,
- Monsieur Raymond GIRARDI pour la Communauté des communes des Coteaux et Landes de Gascogne,
- Madame Bernadette DREUX pour la Communauté des communes du Pays de Duras,
- Madame Françoise LABORDE pour la Communauté des communes Bastide et Châteaux en Guyenne,
- Monsieur Alain MERLY pour la Communauté des communes du Canton de Prayssas,
- Monsieur Pierre CAMANI pour la Communauté des communes des Pays du Trec et de la Gupie,
- Madame Marie-Thérèse POUCHOU pour la Communauté des communes du Canton de Penne-d'Agenais.

➤ MEDiateur DE LA REPUBLIQUE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons rencontré Jean-Pierre DUPLOUY qui est délégué du Médiateur de la République lors de ses permanences.

Il y en a eu une le 19 avril à Agen avec 38 participants, le 27 avril à Marmande et le 8 juin à Villeneuve avec 40 inscriptions.

➤ PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2011.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons également eu un temps fort pour notre Amicale en recevant le Président de la République le 30 juin 2011. Cela a été un grand moment,

c'est toujours un moment fort de recevoir le Président de la République.

Il y a eu une bonne réunion, d'ailleurs sur le sujet que va traiter Philippe LAURENT, le Président de la République a commencé lors de la réunion de Brax à s'avancer et à dire notamment que dans l'application des normes dans une commune rurale ou dans une commune urbaine, il pouvait y avoir de la modulation et de la modération. On a commencé à traiter le sujet.

Cela a été une très belle réunion même si médiatiquement - il faut bien le dire - un peu écrabouillée par l'intervention intempestive d'un employé municipal de la Mairie d'Agen. Veuillez m'excuser de ne pas contrôler mes employés municipaux. Sur le fond, cela a quand même été un temps fort que cette rencontre directe entre le Président de la République et les maires du Lot-et-Garonne.

Je tiens à le dire - parce que c'est la Chambre d'agriculture qui était à la manœuvre -, on a eu un buffet des producteurs du Lot-et-Garonne qui était très sympa et j'en profite pour dire encore une fois mes remerciements à Michel BERNINES pour nous avoir accueillis lors de cette journée mémorable.

➤ PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2011.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Cela n'a pas été le seul moment fort de l'année puisque 2011 était l'année du centenaire de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne.

Nous nous sommes là-aussi demandés s'il fallait le fêter ? Cela a été une unanimité rapide puisqu'en Lot-et-Garonne, on a le sens des dates et des fêtes.

Où fallait-il le fêter ? L'option raisonnable était de le fêter à la capitale du Lot-et-Garonne et bien non, on a eu l'idée qu'il fallait aller dans notre plus petite commune. Cela a été un très bon choix et on était très heureux d'y revenir.

Nous verrons tout à l'heure les très belles images de ce moment fort de notre année.

➤ L'INTERCOMMUNALITE - POINT SUR LA CDCI.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons aussi - et cela a été débattu entre nous - réservé l'une de nos réunions pour échanger sur la CDCI qui est la Commission départementale de coopération intercommunale. Vous savez que c'est l'instance qui a pouvoir d'amendement sur la nouvelle organisation intercommunale proposée par le préfet sur la base de la loi du 16

décembre 2010.

Il nous a semblé qu'il était de la vocation de notre Amicale que de pouvoir parler entre nous des différents points où il pourrait y avoir amendement en CDCI. C'est un vrai débat, est-ce qu'il faut que dans notre Amicale, on fasse, pour l'essentiel, de la défense des droits des maires, de la représentation par rapport à l'État ou est-ce que l'on se réserve le droit de pouvoir parler entre nous des sujets lourds et importants qui nous concernent. Je pense qu'il faut le faire dans le respect de ce que nous sommes, notamment une représentation qui n'est pas partisane des maires, mais je pense qu'il faut le faire. Nous avons donc échangé là-dessus, chacun votera en conscience, le 16 décembre, sur les amendements qui seront librement proposés mais je crois que c'était bien que l'on se dise les choses sur les différentes options et les différents amendements qui seront, sans doute, proposés. Je ne vais pas tous les balayer ici.

Je voudrais juste faire un commentaire sur cette affaire : je voudrais dire que je trouve - et c'est une bonne surprise - que cette affaire de nouvelle organisation intercommunale se présente plutôt bien et de manière moins complexe et moins conflictuelle que je n'aurais pu le croire et le prévoir parce que l'on est en Gascogne et que l'on n'est pas champion de France de l'intercommunalité en Gascogne. Je m'attendais à quelque chose qui soit plus compliqué.

On a repassé, en présence de Gérard GOUZES, du préfet et de nos parlementaires Henri TANDONNET et Pierre CAMANI, dimanche soir la carte intercommunale du Lot-et-Garonne pour voir où l'on en était. Je trouve vraiment qu'il y a un élan dû à cette réforme territoriale si critiquée. Pour faire un commentaire par rapport à l'introduction qu'a faite le maire de Nérac en début de séance, il faut reconnaître qu'elle est d'ailleurs plus critiquée sur sa partie conseiller territorial, que sur sa partie intercommunale où elle bénéficie - on peut toujours discuter sur tel ou tel point - d'un consensus bipartite au niveau de la partie intercommunalité.

Je trouve qu'en Lot-et-Garonne où l'on a une tradition de se sentir mieux chez soi qu'en groupe, il y a un véritable élan et c'est une bonne nouvelle. Je crois qu'en termes d'efficacité, d'économie d'argent public et de projets au service des personnes, la nouvelle carte intercommunale sera un outil intéressant.

➤ LE CONGRES DES MAIRES DE FRANCE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous sommes allés au 94^{ème} congrès des maires

de France, on était 75, dont 34 élus et 41 accompagnants.

C'est très intéressant, il y a eu un débat de qualité.

L'AMF met "le paquet" pour faire venir le Président de la République ou le Premier ministre et les ministres compétents, il y a vraiment le gratin des intervenants nationaux. Je sais que l'on est tous pris, que l'on court et que l'on a un mandat qui est intéressant mais fatigant, je partage tout cela avec vous mais je plaide pour que nous prenions l'air de temps en temps et que nous allions nous former.

Je donnerai tout à l'heure la parole à Jean DREUIL qui dira un petit mot sur l'AFEL, l'association de formation des élus locaux.

Je plaide donc pour les voyages, pour le congrès, pour la culture générale et pour l'oxygène. Ne vous laissez pas intoxiquer par les personnes qui disent : "vous n'avez que cela à faire que d'aller en Chine, au congrès etc.". Je vous assure que quand quelqu'un me dit cela, je réponds de manière énergique, je n'ai aucune envie de laisser de la place au populisme là-dessus, aucune.

C'était très intéressant.

On s'est retrouvé à l'Assemblée Nationale et nous avons eu une visite qui était, je crois, très intéressante. La délégation a fait les deux Chambres puisqu'ils ont aussi été accueillis au Sénat auparavant.

○ SEANCES DE TRAVAIL.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - En dehors des réunions du conseil d'administration, nous avons tenu un certain nombre de séances de travail.

- 2 AVRIL 2011 - MONTPOUILLAN - ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION DES COMMUNES RURALES.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Henri reviendra peut-être sur les commissions des communes rurales.

Cela a eu lieu avec la visite du Scénovision à Couthures-sur-Garonne. Pour ceux qui ne connaissent pas cette commune, il faut y aller ! C'est super ! Pour ceux qui ont la Garonne dans le sang, c'est magnifique, ils ont un train d'avance. Vous mangerez ensuite très bien des

poissons de Garonne. Je ne peux vous en faire que de la publicité.

La Scénovision est superbe autour du thème de la crue de Garonne et comment est gérée une crue en Garonne, c'est du très bon travail.

- 27 MAI 2011 - PONT-DU-CASSE - CHAMBRE DES NOTAIRES - JOURNEE D'INFORMATION.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous passons ensuite à la réforme des autorisations d'urbanisme quatre ans plus tard.

Cette journée est proposée par la Chambre Interdépartementale des notaires du Gers, du Lot et du Lot-et-Garonne.

Une centaine d'élus étaient présents, cela a répondu. Je ne sais pas si vous êtes spécialement inquiets pour vos autorisations d'urbanisme mais vous êtes venus.

- 30 JUIN 2011 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous en avons déjà parlé.

- 8 OCTOBRE 2010 - LE CENTENAIRE DE L'AMICALE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - On était dans cette partie landaise qui est vraiment une partie très spécifique, nous étions plus de 350, c'était un très bon moment.

Le livre d'or est d'ailleurs à votre disposition pour ceux qui n'ont pas encore remercié tous ceux qui l'ont organisé. Il y avait le maire de la plus petite commune de notre département mais aussi tous ceux qui ont pris le temps de nous accueillir.

Je crois que l'on a fait un bon choix de faire notre centenaire dans la plus petite commune de notre département. Il y avait vraiment un message fort qui était de dire que nous croyons à la commune comme outil du 21^{ème} siècle et que si l'on n'entend pas le besoin de proximité qu'il y a chez les administrés, c'est que l'on est sourd.

La commune est un bel outil pour répondre à ce besoin de proximité.

Je vais demander à Jean DREUIL de venir dire un mot sur l'AFEL.

Je co-préside l'association pour la formation des élus du 47 mais l'honnêteté m'oblige à dire que c'est Jean qui fait le travail, je lui donne donc la parole.

M. Jean DREUIL. - Bonjour à tous et à toutes, merci de me laisser la parole.

L'association pour la formation des élus locaux a été créée en 2011. C'est un centre de formation agréé, c'est important de le dire parce que c'est un combat pour avoir l'agrément et je te remercie aussi pour l'aide que tu as apportée au niveau parisien.

Pour l'année 2011, 70 formations en catalogue ont été programmées.

Lors du premier semestre 2011, ce sont neuf formations en catalogue qui ont été réalisées, c'est-à-dire 65 élus sur 105 qui s'étaient inscrits. On n'a pas pu aller jusqu'au bout parce que lorsque l'on a trois inscrits sur une thématique, on est malheureusement obligé de renoncer.

Lors du deuxième semestre, six formations en catalogue ont été réalisées, soit 47 élus pour 80 inscriptions. Il y a quand même une petite volonté de faire de la formation mais on a réalisé juste la moitié.

Un peu de publicité, d'ici janvier il y a trois thèmes qui seraient importants où il y a encore de la place : les actions pour communiquer sur les actions de son mandat - cela tombe bien -, bien communiquer sur un Power Point et la recherche de subventions.

J'ai des documents, si vous êtes intéressés vous venez me rejoindre.

Toutes les formations qui ont été faites, l'ont été au Centre de gestion 47 à Agen.

Pour l'année 2011, sur 4 400 élus que nous sommes, 112 élus ont été formés. C'est très peu, c'est-à-dire 2,5 % sur 185 qui s'étaient inscrits et qui représentent 4,2 %. Avant c'était autour de 0 % d'élus qui se formaient.

Il a, par ailleurs, été constaté que les élus qui viennent dans ces formations sont très satisfaits et s'y réinscrivent en général. Depuis le deuxième semestre 2011, nous avons émis un souhait, c'est de faire des formations en intra. On était parti sur un catalogue et l'on avait imité ce qui se faisait ailleurs dans d'autres départements et surtout en Bretagne.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Explique ce qu'est la formation intra.

M. Jean DREUIL. - Il y a déjà deux communes ou communautés de communes qui nous sollicitent. C'est un partenariat avec l'AFEL sur la thématique que vous souhaitez, on viendra faire la formation sur votre territoire. On n'a pas pu se lancer dans ce projet-là en 2011 parce qu'il n'était pas évident et que l'on manquait d'expérience, mais je crois que l'on a maintenant cette possibilité-là et que l'on doit y arriver.

L'équipe travaille actuellement à l'élaboration du nouveau catalogue de formations qui débutera début mars. Au-delà, il est primordial que l'on se mobilise tous et que l'on connaisse un second souffle. Je ne vais pas être négatif, on espérait mieux mais les 2,5 % cette année sont

un départ sympathique.

300 inscriptions par an sur le catalogue ou sur l'intra permettraient de pérenniser cette association. Quand je dis cela, je pèse mes mots parce qu'il est vrai que cela a un coût important, c'est un budget de 50 000 €. La première année, il y a une participation financière de l'Amicale des maires d'un montant de 10 000 €, le trésorier en parlera tout à l'heure.

Nous, centre de gestion, on y travaille, on y met des heures, de l'humain et de l'argent parce que l'on veut réussir. Je pense que vous êtes d'accord avec cette démarche.

Nous allons recruter une personne, Mademoiselle Sandrine BOUDIE qui fera du phoning et qui vous contactera pendant six mois pour lancer ces formations à partir du 1^{er} janvier 2012. Vous voyez donc que l'on fait un effort important.

Pour en finir, on a un e-mail - contact@afel47.fr - et un site Internet - www.afel47.fr - et je vous invite également le mercredi 28 décembre à l'assemblée générale de l'association. Venez parce que l'on a besoin d'informations et de ce que vous souhaitez.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je donne la parole à notre trésorier pour notre rapport financier.

◆ PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2010 PAR MONSIEUR GILBERT FONGARO, TRESORIER DE L'AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE, MAIRE DE PONT-DU-CASSE.

M. Gilbert FONGARO. - Monsieur le président, mes chers collègues, je vais vous donner lecture du compte-rendu financier de notre Amicale pour l'année écoulée.

Notre compte courant s'est soldé par un excédent brut de 100 676,34 € pour l'année 2010.

Les recettes représentent la somme de 391 067,90 €. Dans ces recettes sont inclus :

- le solde d'entrée, au 1^{er} janvier 2010, est d'un montant de 103 189,42 €,
- le reste des recettes correspond :
 - au total des cotisations perçues en 2010 qui s'est élevé à la somme de 87 649,00 € (à l'intérieur de cette somme se trouve la part de notre cotisation nationale pour un montant de 37 871,00 €),
 - à l'encaissement du solde des inscriptions au voyage en Jordanie : 171 436,00 €,

- aux subventions pour les sinistrés versées à tort sur le compte courant : 15 775,00 €,
- aux intérêts bancaires (coupons monétaires) : 38,18 €,
- aux divers versements : subvention du Conseil Général de 3 811,00 € et SOGAP de 987,30 €,
- au congrès AMF 2010 : inscriptions/participation des élus au dîner à la Tour Eiffel, 1 720,00 €,
- au site Internet (participation partenaires), 4 000,00 €,
- au partenariat gendarmerie-plaquettes, 2 462,00 €.

Pour un total de 287 647,48 €.

Les dépenses représentent la somme de 290 391,56 €. Dans ces dépenses sont inclus :

- le règlement de la cotisation nationale à l'AMF,
- les frais afférents à l'organisation des réunions du conseil d'administration, de l'assemblée générale, des journées de formation, de la Commission des communes rurales,
(Il s'agit d'un poste de dépenses important, notamment en ce qui concerne toutes les séances de travail (formation, information, assemblée générale, etc.) pour lesquelles l'Amicale assume entièrement les frais (notamment de restauration), sans jamais demander de prise en charge aux participants).
- le congrès des maires de France,
- les frais de mission (ANDAM - Association des directeurs d'associations de maires - participation aux congrès/réunions ou AMF (réunion des directeurs),
- les indemnités de collaborateurs de l'Amicale,

Il est important de rappeler que la Ville d'Agen met gracieusement à disposition de l'Amicale un agent à temps plein, un directeur à temps partiel et des locaux, ce qui représente environ, en frais de fonctionnement, une prise en charge de 50 000 € environ.

- le voyage d'études,

La participation de l'Amicale a été portée depuis deux ans à 400 € par commune, pour le maire ou un conseiller municipal qui participe au voyage.

- les gerbes confectionnées lors du décès de maires en activité, de maires honoraires ou anciens maires,
- les prestations diverses, telles que le règlement de notre cotisation à Mairie 2000 ou à

l'ANDAM, l'achat de fournitures pour l'Amicale, les cartes de vœux, les actions de partenariat etc.

Dans ce poste, on note le renouvellement de certains matériels informatiques, pour lesquels nous bénéficions de subventions de Mairie 2000.

- l'abonnement à BNP Net.

En résumé, pour l'année 2010, le montant total de nos recettes s'est élevé à 391 067,90 € et celui de nos dépenses à 290 391,56 €, ce qui nous fait un excédent brut de 100 676,34 € au 31 décembre 2010.

Bien que l'année 2011 ne soit pas encore clôturée, je souhaite vous donner brièvement un aperçu de l'état actuel de nos finances, qui ont été sérieusement impactées cette année par deux manifestations exceptionnelles, entièrement autofinancées, le président en a parlé :

- l'assemblée générale du 30 juin 2011 : 19 038,04 €,
- le centenaire de notre association le 8 octobre : 41 414,32 €,

Pour un montant global de 60 452,36 €.

Ce qui revient à dire que notre marge de manœuvre ne nous permettra pas pour 2012 d'accueillir à nouveau le Président de la République ou de fêter le 101^{ème} anniversaire de notre association, cela tombe bien, nous ne l'avons pas prévu !

(Rires)

Je vous rappelle que notre ressource principale provient des cotisations départementales, des communes et communautés de communes et que le taux de nos cotisations a été gelé depuis 2002, à l'inverse de celui de l'association des maires de France qui, depuis 10 ans, a progressé annuellement d'environ 2 %.

Pour information :

- Cotisations des Communes :

	A. M. F. Décision du 84 ^{ème} congrès des maires de France 2002	A. M. F. Décision du 93 ^{ème} congrès des maires de France 2010	A. M. 47 depuis 2002
CATEGORIES DE COMMUNES			
- 100 hab. à 199 hab.	40,00 €	45,10 €	0,07 €/habitant
200 hab. à 399 hab.	56,00 €	63,20 €	0,07 €/habitant
400 hab. à 600 hab.	65,00 €	73,20 €	0,07 €/habitant
+ 600 hab.	0,14 €	0,1585 €/hab	0,07 €/habitant

- Cotisations des EPCI :

	A. M. F. Décision du 85 ^{ème} congrès des maires de France 2002	A. M. F. Décision du 93 ^{ème} congrès des maires de France 2010	A. M. 47 depuis 2002
CATEGORIES DES EPCI			
- 2 500 hab.	80,00 €	89,50 €	0,02 €/habitant
2 500 à 200 000 hab.	0,04 €/habitant	0,045 €	0,02 €/habitant

C'est dire que notre association a toujours besoin de votre soutien pour poursuivre son action à votre service.

Aussi, bien que conscient des contraintes financières de vos budgets et de la période de crise que nous traversons et afin de pouvoir continuer à fonctionner sereinement et vous accompagner dans

votre mandat, le conseil d'administration propose le vote d'une légère augmentation du taux de nos cotisations qui passerait ainsi, si vous êtes d'accord, de :

- pour les communes : de 0,07 €/habitant à 0,08 €/habitant,
- pour les communautés de communes : de 0,02 €/habitant à 0,03 €/habitant.

Je vous remercie.

C'est maintenant au président de faire voter.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Avant de faire voter - je sens que le sujet vous intéresse -, je voudrais rappeler qu'il y a deux choses, il y a la cotisation à l'AMF et il est arrêté qu'elle passe à 89,50 € pour les villes de moins de 2 500 habitants...

M. Philippe LAURENT. - ...C'est déjà ça.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je suis d'accord.

Pour ce qui nous concerne, à savoir la participation des communes, nous étions à 0,07 €/habitant, il y a 1 000 habitants, cela fait 70 €. Cela me paraît raisonnable.

De l'autre côté, nous n'avons pas augmenté depuis 2002 et on a eu une année - c'est le cœur de la réglementation qui vous a été présentée par Gilbert - avec des dépenses exceptionnelles, l'AG de réception du Président de la République et le centenaire. On a donc eu 60 000 € de dépenses exceptionnelles. Il me semble, de bonne gestion, dans ces conditions-là, d'augmenter d'un centime d'euro - cela fera 3 000 € de plus - la cotisation de manière à ce que si l'on a à réagir sur une catastrophe naturelle, une circonstance exceptionnelle, on garde la latitude de le faire. Encore une fois, vous avez une association qui a été bien gérée, qui avait en caisse 100 000 € fin 2010 et qui en aura 23 800 €, fin 2011.

Il me semble donc normal, dans ce contexte - gel depuis 2002 et dépenses exceptionnelles - d'augmenter de manière raisonnable la cotisation.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ?

M. Gérard GOUZES. - Je crois qu'il faut savoir se donner les moyens d'une action efficace pour les maires du Lot-et-Garonne.

Je le dis franchement, j'étais partisan d'une augmentation plus forte. J'étais partisan que l'on aille jusqu'à 0,10 €, cela fait 40 % mais attendez, 40 % de quoi ? Tout est relatif. On joue là sur des centimes d'euro.

Je crois que nous n'avons pas augmenté depuis 2002 mais pendant ce temps-là l'AMF a augmenté ses cotisations sur le plan national. Cela veut dire que nous nous sommes appauvris

chaque année. Cette fois-ci encore, l'AMF va augmenter ses cotisations. Nous, on va augmenter de 0,01 €, ce n'est pas beaucoup.

Je trouve, Monsieur le président, que ce n'est pas suffisant si l'on veut vraiment se donner une vraie politique de formation et d'information des élus. N'oublions pas que les textes qui nous arrivent sont de plus en plus complexes, nécessitent peut-être des explications et des séminaires etc., il y a toute une logistique à amplifier. Je ne vous cache pas que 0,01 € n'est pas beaucoup.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je m'en tiens à la proposition centriste.

M. Gilbert FONGARO. - On voit que Marmande est riche, nous, nous sommes de pauvres malheureux.

M. Gérard GOUZES. - Arrêtez, je vais pleurer pour Pont-du-Casse.

(Rires)

M. Gilbert FONGARO. - Je rappelle simplement que nous avons versé en 2010, 37 871 € à l'association des maires de France, c'est dire qu'il y a une grosse partie de la somme que nous recueillons qui part à l'AMF.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - On a du retard et nos invités sont là, y a-t-il d'autres interventions ?

Je mets donc au vote l'augmentation de 0,07 € à 0,08 €.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour votre unanimité.

Même vote pour le rapport qu'a présenté Gilbert ?

(Unanimité)

Merci.

◆ ARRIVÉE DES SERVICES DE L'ÉTAT.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous allons maintenant accueillir nos invités et rentrer dans la partie de contenu et informative de notre assemblée générale.

J'en profite pour accueillir Philippe LAURENT.

Philippe LAURENT est quelqu'un de bien, d'abord parce que c'est un lot-et-

garonnais. Je vais reprendre sa présentation après.

Monsieur le préfet, veuillez nous excuser pour le retard.

Nous saluons aussi Pierre CAMANI qui nous rejoint.

Je salue les nouveaux sénateurs, les félicitations ont été faites.

Je salue également le Lieutenant-colonel Xavier FACQUET commandant le Groupement de la Gendarmerie d'Agen et notre Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur Guillaume QUENET.

Je vous salue tous, merci à vous d'honorer, de votre présence, cette Amicale.

Nous venons de présenter le rapport d'activité et de voter le rapport financier. Nous avons, après débat, décidé d'une hausse raisonnable de la cotisation des communes au fonctionnement de l'Amicale.

Nous entrons donc dans la partie informative de cette assemblée générale.

◆ DEBAT SUR LES NORMES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons choisi comme thème l'application des normes dans tous les domaines par les communes.

C'est un sujet très sensible - vous le savez - parce que l'on a des textes qui nous arrivent à flot, notamment celui de l'accessibilité en 2015 des bâtiments communaux. C'est un texte qui a fait débat et que les parlementaires, dans leur grand enthousiasme à Paris, ont voté. Je demande aux maires de ne pas trop faire d'antiparlementarisme sur ce sujet même si derrière ce sont eux qui les appliquent et là, c'est plus compliqué.

Pour parler de ce sujet, Philippe LAURENT.

Philippe LAURENT est quelqu'un de bien parce que c'est un Lot-et-Garonnais. Il a des racines entre Vianne et Saint-Laurent, il est directement un rejeton d'une famille d'arboriculteurs qui a durablement contribué au développement de notre département. Je veux, à cette occasion, saluer les arboriculteurs qui ont marqué ce département.

Hormis d'être d'une famille du Lot-et-Garonne, il est ingénieur de formation et est ensuite devenu l'un des spécialistes nationaux des finances des collectivités territoriales. À ce titre, il a dirigé des bureaux d'études qui faisaient référence en termes de finances des collectivités territoriales. Je vous dis cela parce qu'il va vous parler des normes, au titre de l'un de ses mandats

qui est d'être le vice-président de la Commission consultative d'évaluation des normes. Il a d'ailleurs à sa droite son co-vice-président, Gérard GOUZES. On ne peut pas faire mieux, si ce n'est inviter en plus le président, Alain LAMBERT. Vous avez donc les deux vice-présidents nationaux de la Commission consultative d'évaluation des normes.

Philippe LAURENT est le vice-président de l'AMF, président de la fédération des collectivités pour la culture et vient d'être élu, je l'en félicite, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Il est, pour finir, maire dans les Hauts-de-Seine depuis longtemps, quels que soient les mouvements politiques, d'une ville qui est historique et connue, la ville de Sceaux.

C'est notre invité parce qu'il est lot-et-garonnais, qu'il est maire et qu'il est en même temps l'un des experts nationaux au titre de ses différents mandats sur ce sujet.

On est très heureux de te recevoir, on te remercie d'être là et j'espère que tu en profiteras pour aller saluer ta famille.

(Applaudissements)

◆ INTERVENTION DE PHILIPPE LAURENT, MAIRE DE SCEAUX.

M. Philippe LAURENT. - Merci Monsieur le président, mon cher Jean.

On a aussi un autre lien qui est que nous sortons de la même école d'ingénieur à quelques années de différence, ce qui est, dans le groupe politique, assez rare.

Il faudrait qu'il y en ait un peu plus parce que les ingénieurs sont généralement des personnes de bon sens.

(Rires)

Il faut bien croiser les compliments.

Merci en tout cas pour le portrait bienfaiteur que tu viens de faire. Je me sens chez moi en Lot-et-Garonne et encore plus à Nérac parce que je suis très proche de l'endroit où vivent mes parents. Je viens régulièrement et j'irai surtout chez eux tout à l'heure.

Je m'y sens tellement chez moi que je reviens fréquemment.

Je voudrais vous apporter ce matin le salut des instances dirigeantes de l'AMF - nous avons eu une réunion jeudi où nous avons réorganisé toutes ces instances - et du président lui-même, Alain LAMBERT. Je viens donc vous apporter le salut de toutes les instances et vous dire

combien nous sommes attachés au fonctionnement des associations départementales. Il y a d'ailleurs régulièrement des rencontres, que ce soit avec le président ou avec le directeur au niveau de l'AMF.

Je veux aussi préciser qu'il est vrai que les cotisations ont augmenté mais il était décidé de les augmenter pour 2012. Cela veut dire que la légère augmentation ne sera pas cumulée avec une augmentation de la cotisation nationale, cela passera d'autant mieux. C'est pour cela qu'ils auraient dû faire un peu plus, je plaisante.

(Rires)

Nous allons parler de cette question des normes dans un instant et l'on va en parler à double voix car, comme le dit Jean, Gérard et moi sommes tous les deux les deux vice-présidents de cette commission. Nous avons le plaisir de nous retrouver à peu près tous les mois, c'est une commission qui fonctionne très bien. Elle a vraiment montré toute son utilité même si tout ceci n'est pas suffisant.

Avant que l'on parle des normes, je voudrais dire un mot sur les finances locales. Nous sommes à la fin de la discussion de la loi de finances, cela se termine la semaine prochaine, cela a été évoqué au Congrès, bien sûr, c'était l'un des thèmes principaux. Pour ceux et celles qui y ont participé, vous avez pu noter combien ce congrès a été à la fois appliqué et grave parce que la situation est évidemment compliquée et difficile.

Les maires qui sont eux-aussi des personnes de bon sens - les ingénieurs et les maires, et quand on est ingénieur et maire, on l'est encore plus - savent bien que l'on ne peut pas tout demander et que l'on ne peut pas avoir une attitude de réclamation permanente. Ce n'est d'ailleurs, en général, pas l'attitude des élus locaux et des maires en particulier.

Ce congrès a donc évoqué ces questions financières, je dois vous dire que la situation financière de nos collectivités territoriales en France est actuellement plutôt une situation financière équilibrée. Elle est de bonne qualité, je parle évidemment globalement, j'additionne tous les types de collectivités territoriales, les grandes et petites communes, les départements et les régions.

Même s'il y a eu ces dernières années quelques tensions sur une tendance à la diminution de la capacité d'autofinancement des collectivités locales, voire l'augmentation de leur endettement, ces tendances sont maîtrisées. On prévoit d'ailleurs pour 2011 la légère amélioration des équilibres financiers des collectivités territoriales.

Tout ceci est important parce que cela veut dire que nous sommes dans une meilleure position, une bien meilleure position que ce qui se passe dans la plupart des autres pays et notamment les pays européens. J'irai lundi et mardi à Bruxelles dans le cadre de la réunion du Comité directeur du Conseil des communes et des régions d'Europe et nous allons avoir une grande discussion comparative sur la situation des collectivités territoriales de l'ensemble des pays européens. Nous allons échanger là-dessus mais je peux d'ores et déjà vous dire que la situation des collectivités territoriales françaises est plutôt enviable, même si tout n'est pas parfait.

Tout ceci est lié au fait que nos ressources, même si elles peuvent marquer le pas dans certaines circonstances, ont connu une dynamique indéniable, c'est notamment dû à la dynamique de la taxe professionnelle. Taxe professionnelle qui n'existe plus, c'est d'ailleurs l'un des sujets d'interrogation et de préoccupation pour les années qui viennent, quelle sera la dynamique pour les ressources qui vont la remplacer ? Personne ne peut aujourd'hui le dire.

Nous attendons encore les chiffres définitifs de 2011 pour savoir si entre 2010 et 2011, il y a eu une progression de cette fameuse CVA, contribution de la valeur ajoutée. Aujourd'hui, on est encore dans une incertitude, il faudra attendre plusieurs années pour voir si cette dynamique existe toujours.

Nous avons également des ressources qui reposent, pour l'essentiel, sur le foncier. Les ressources foncières ont un avantage et un inconvénient. L'inconvénient est qu'elles ne progressent pas beaucoup, de manière relativement modérée, et l'avantage est qu'elles ne pèsent pas non plus. Elles ne sont donc pas soumises aux fluctuations de l'économie, par conséquent des ressources qui sont relativement stables.

Il y a ensuite les dotations d'État qui représentent, au total, environ 75 milliards d'euros par an. Elles ont connu une progression raisonnable puisqu'il y a quelque temps, une ponction de 200 millions d'euros en moins pour les collectivités territoriales a été répartie mais cela ne se voit pas tellement. C'est quelque chose qui va se traduire, pour beaucoup de collectivités de communes, par une stagnation, voire une baisse de la DGF. Je n'entre pas dans le détail technique, cela dépend des situations des communes, il y a des communes qui auront une diminution et d'autres une augmentation. Il y a au moins 5 000 ou 6 000 communes qui verront une diminution de leur budget en 2012, certains d'entre vous l'ont probablement constaté en 2010 et 2011.

Ce sont des contributions qui sont généralement limitées et qui ne remettent pas fondamentalement en question l'équilibre financier, mais si ceci devait perdurer pendant un certain nombre d'années cela finirait par remettre en question l'équilibre de telle ou telle commune.

Nous avons une recette - c'est surtout vrai pour les départements et qui existe aussi pour les communes - qui est à la fois intéressante mais aussi très sensible à la conjoncture, ce sont les droits de mutation. Cette année, on annonce une légère augmentation de la capacité d'autofinancement, c'est parce qu'il y a eu une augmentation importante des droits de mutation, à peu près 20 % de plus qu'en 2010. Le droit de mutation dépend généralement du droit foncier, c'est une recette qui est très sensible puisqu'elle dépend du prix de vente de l'immobilier et des transactions. Plus de transactions, plus de recettes, le financier continuait, lui, à tomber. Par conséquent, nous avons là une situation financière qui dépend en partie de la bonne tenue de cette recette, c'est notamment vrai pour les départements mais c'est aussi vrai pour les communes, notamment les communes urbaines qui peuvent connaître des recettes importantes en matière de droit foncier.

Enfin, pour la loi de finances, c'est la mise en place assez chaotique et complexe du fonds de péréquation horizontale, je ne pense pas que ce soit le moment d'entrer dans les détails de cette initiative mais c'est une initiative qui a été initiée en 2011 dans un article à caractère un peu général. Il y a eu un travail très important mené par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale et l'ensemble des associations d'élus pour essayer de définir les critères qui pouvaient présider à la mise en place de cette péréquation horizontale.

J'insiste bien sur le fait qu'elle est horizontale, cela veut dire que l'on prélève des ressources sur certaines collectivités considérées comme riches pour les redistribuer à d'autres considérées comme pauvres, je caricature. Cela concerne un grand nombre de collectivités puisque dans le mécanisme mis en place, il y a à peu près 50 % des collectivités concernées. A terme, il ne s'agit pas de bouleverser de façon importante les ressources des collectivités territoriales, il s'agit de progressivement mettre en place un mécanisme qui assure une meilleure répartition des richesses entre les différentes collectivités territoriales.

Les principes qui ont été actés et qui devraient normalement être toujours ceux qui organiseront et encadreront le mécanisme qui sera voté définitivement dans quelques jours sont les suivants : on commencera cette année avec un fonds qui est, à l'heure actuelle, fixé à 250 M€

pour la France. C'est le montant de la répartition, cela ne concerne que les communes et les intercommunalités et pas les départements qui ont leur propre système. Cela repose, pour l'essentiel, sur une appréciation de la richesse des territoires qui est élargie par rapport au faible potentiel fiscal dont vous vous souvenez et qui n'a plus forcément grand sens puisque cela supposait qu'il y avait des taux avec une capacité d'emprunt.

Celle-ci a donc été élargie pour prendre en compte d'autres recettes et notamment les recettes de fonds de garantie individuelle des ressources. C'est cette fameuse réforme qui a suivi la suppression de la taxe professionnelle.

Le troisième élément est que cela repose essentiellement sur les intercommunalités qui ont à charge de faire participer - sans prélèvements ou reversements - les communes membres dans le système. C'est plus simple parce que cela veut dire que ce sont 2 500 entités qui sont comparées entre-elles mais cela pose encore des difficultés parce que la carte communale n'est pas terminée et qu'il y a des cas et des effets un peu pervers. Cela génère d'ailleurs des interrogations et de vives discussions au sein du Parlement dont je ne veux pas parler.

Ce fonds de péréquation...on aura l'occasion d'y revenir au début de l'année lorsque la loi sera définitivement votée. Ce qu'il se passe c'est que dès lors que l'on touche aux finances locales et à ces questions, ce sont des domaines très sensibles et comme les systèmes sont très compliqués, on découvre toujours des effets pervers et des effets mécaniques. C'est la raison pour laquelle on peut travailler sans faire de simulations. Les simulations entraînent elles-mêmes des prises de position et des actions qui font que les textes peuvent évoluer dans un sens qui ne correspond plus complètement au principe fixé au départ.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Maintenant que tu m'as appris la bonne nouvelle que l'on va nous prendre de l'argent, est-ce que l'on peut se recentrer sur les normes ?

M. Philippe LAURENT. - Encore un qui me paraît très important, c'est la capacité que nous aurons dans les années qui viennent à recourir à l'emprunt. C'est une vraie inquiétude, je dirais même qu'aujourd'hui au-delà des grandes tendances que j'ai essayé d'esquisser rapidement, c'est l'inquiétude numéro un pour l'année 2012 parce que nous avons une situation dans laquelle il faudrait emprunter entre 15 et 18 milliards d'euros. Non pas parce que l'on est en déficit mais parce que l'on finance des investissements importants, ce sont presque 50 milliards d'euros par an.

Aujourd'hui, on ne sait pas très bien auprès de qui l'on va emprunter. On sait que les banques traditionnelles vont continuer à rester sur le marché mais à restreindre leur capacité.

Dexia n'existe plus, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts ont été sollicitées mais elles rechignent un peu à rentrer sur le marché. Elles sont très sélectives et enfin on sait que les associations ont pris l'initiative d'engager la création d'une Agence de financement capable d'emprunter sur le marché sans passer par le système bancaire.

C'est une opération importante et complexe juridiquement qui nécessite l'intervention législative, nous sommes donc en pleine discussion là-dessus mais en attendant que tout ceci se mette en place, il y aura probablement quelques difficultés en cours d'année. L'opération qui a été mise en œuvre cette année avec la Caisse des Dépôts et Consignations, à la demande du Gouvernement, est une enveloppe de 5 milliards d'euros de prêts, pas de subventions. Elle devra sans doute être reconduite, c'est un sujet dont nous parlons évidemment, de manière très régulière et avec préoccupation, avec le Gouvernement.

Passons aux normes.

J'ai voulu parler de finances locales parce que l'on a parfois le sentiment, en entendant certains orateurs et acteurs politiques, que la norme est le principal problème que nous ayons à traiter dans nos collectivités territoriales. Il faut faire attention que l'arbre de la norme ne cache pas la forêt de toutes les autres préoccupations. J'en ai cité quelques unes il y a quelques instants, il faut faire attention à cela.

Ceci étant, il est vrai que nous sommes, dans notre pays, dans une culture de la norme extrêmement développée. C'est propre à la culture nationale et c'est la raison pour laquelle il est d'ailleurs très difficile de revenir dessus et de modifier parce que c'est un problème exclusivement culturel.

Cela fait des années à l'AMF que dans les motions des congrès etc., on dit qu'il faut revoir, enlever la pression normative, l'alléger etc. et plus on le dit, plus cette pression augmente, notamment par application du fameux principe de précaution ou par application de l'idée - qui est aussi bien propre à notre pays - qu'il faut que tout soit partout pareil, la normalisation uniforme et permanente en milieu rural ou urbain, etc.. Il y a une contradiction dans cette attitude qui est un peu schizophrène.

Un pas essentiel a été franchi en 2006-2007 puisque c'est à ce moment-là que le pouvoir central et national a commencé à reconnaître qu'il y avait effectivement peut-être un excès de normalisation dans certains cas qui n'était pas forcément justifié et qu'il fallait rééquilibrer la question du principe de précaution par une capacité à faire un peu plus confiance

aux acteurs locaux et avoir, peut-être à terme, une capacité d'adaptation de ces normes.

C'est à l'occasion de ce mouvement qu'il a été décidé par la loi de finances rectificative de 2007, la création de la Commission consultative d'évaluation des normes qui s'est mise en place en 2008. Cette commission a été décidée par la loi, ce n'est pas une création des associations ou autres, c'est une instance tout à fait officielle.

Son ordre de missions est extrêmement implicite et s'impose à tous et à toute l'Administration centrale.

Dans sa composition, elle est issue des membres du Comité des finances locales, ce que nous sommes Gérard et moi. Son président a été élu en la personne d'Alain LAMBERT, elle comprend une quinzaine d'élus, des maires, des présidents de conseils généraux et des présidents de conseils régionaux qui peuvent évidemment être représentés par leurs vice-présidents ou adjoints. C'est donc essentiellement une commission d'élus, avec la présence de l'administration mais qui n'est pas au même nombre que les élus. Les élus ont donc la majorité au sein de cette commission.

L'évolution du mouvement a continué, notamment avec une circulaire du 6 juillet 2010 du Premier ministre qui a instauré le moratoire des normes. L'Administration centrale était invitée à ne plus publier de nouvelles normes, hormis celles qui étaient directement issues de directives européennes ou de la loi nationale.

Comme toujours dans ces systèmes, on dit toujours "sauf si". Le "sauf si" veut dire que si l'Administration centrale souhaite publier un nouveau texte qui impose de nouvelles normes et donc généralement de nouvelles dépenses aux collectivités territoriales, il lui faut parcourir toute une série de procédures qui lui permettent d'obtenir de la part du Premier ministre, lui-même, l'accord pour que ce texte puisse continuer à prospérer et à être présenté à la Commission des normes. Un mouvement de frein réel a été donné.

Il y a ensuite eu le discours du Président de la République au Conseil des maires de l'année dernière, du 23 novembre 2010, où il en a aussi "ajouté une couche" sur la question des normes. Jean parlait tout à l'heure de ce qu'avait dit Nicolas SARKOZY lors de sa venue, il a, à nouveau, redit la même chose et il avait entre temps confié au sénateur Eric DOLIGÉ une mission, que ce sénateur a d'ailleurs rempli avec une très grande efficacité en consultant un peu tout le monde. Il est venu nous la présenter à la Commission au mois de juin et a été accueilli, du point de vue de la CCEN, de manière extrêmement favorable. Vous trouverez facilement tous ces

documents sur Internet, Eric DOLIGÉ a fait presque 300 propositions de modifications, d'améliorations, de suppressions etc.

Toutes ces propositions ne sont pas forcément à retenir mais parmi elles, il en a retenu une petite centaine qu'il a introduit dans une proposition de loi qui a été déposée au Sénat au mois de septembre mais qui n'a pas encore été examinée. Je ne sais pas quel sera le sort qui lui sera réservé mais, en tout cas, le rapport, les propositions et le travail qui ont été faits sont extrêmement importants.

L'AMF a réalisé une enquête en juillet 2010, je vais vous en donner quelques éléments. Il est apparu que les réglementations qui posent le plus de difficultés aux communes quant à leur application est la mise en accessibilité - pour 75 % des élus et les normes de sécurité pour 45 % des réponses -, il y a ensuite l'environnement avec 30 % des réponses. Je peux vous dire que l'environnement va certainement augmenter puisque nous sommes en train d'examiner toute une série de textes liés au Grenelle de l'Environnement, il y a une cinquantaine de décrets, tous ont des conséquences financières sur les collectivités, pas forcément très importantes mais ils ont tous des conséquences. Nous en avons encore autant à examiner au point qu'Alain LAMBERT a demandé à la ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET une réunion spéciale - qui aura lieu la semaine prochaine - pour faire le point sur toutes les sorties de tous ces textes d'application du Grenelle de l'Environnement. Cela se traduit par des centaines de millions d'euros voire des milliards d'euros de dépenses supplémentaires étalées sur les années qui viennent, il y a donc un enjeu extrêmement important. Je donnerai un exemple tout à l'heure de ce qu'avait pu faire la Commission sur cette question.

Ce sont des réglementations qui sont malheureusement symboliques et qui ont une forte présence dans le milieu. Nous avons proposé que ces normes soient non pas revues dans leurs principes mais qu'elles puissent faire l'objet d'adaptation locale en fonction des circonstances locales, notamment en matière de construction de bâtiments neufs. Dès que cette chose-là a été proposée, il y a immédiatement eu une montée en puissance, non pas des associations locales de personnes handicapées mais des associations nationales - un lobbying extrêmement fort - qui fait que je ne crois pas du tout à la capacité que nous avons à adapter les textes actuels. Cela veut dire que les choses ne seront pas faites pour 2015, c'est idiot parce qu'en réalité c'est avec une capacité d'adaptation que l'on aurait pu faire beaucoup plus de progrès, si l'on donnait plus de souplesse, notamment sur les propositions d'Eric DOLIGÉ.

Malheureusement, je n'y crois pas pour ce point-là compte tenu du fort caractère symbolique de cette loi d'accessibilité.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Tu dis que tu ne crois pas à notre capacité à faire évoluer parce que c'est très sensible politiquement, mais vers où l'on va ? En 2015, il y aura tout un tas de bâtiments qui ne seront pas accessibles et comment vous prévoyez que mon voisin de gauche va gérer cela ? Il ferme les yeux ? Il nous envoie une lettre sympathique ? Il nous sanctionne ?

M. Philippe LAURENT. - Monsieur le président, il faut le demander au préfet.

(Rires)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Vous avez dû réfléchir à ce sujet.

M. Philippe LAURENT. - On n'a pas la réponse.

On a bien proposé qu'il y ait une capacité d'adaptation sur la base de commissions départementales qui pourraient être réunies sous l'autorité du préfet avec les associations départementales des personnes handicapées, pas avec les associations nationales. Le Président de la République a dit clairement, il y a deux ou trois mois, qu'il n'était pas question de toucher à la loi sur l'accessibilité. Il l'a dit ! Je n'ai pas la référence exacte mais il l'a dit.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Il va y avoir deux prises de parole sur ce point précis.

On est sur 2015, l'obligation légale à avoir des bâtiments publics accessibles à tous les publics, c'est un point de vue.

M. Gérard GOUZES. - Je crois que si on laisse les choses en l'état, en 2015 Monsieur le préfet sera obligé de prendre des sanctions vis-à-vis de ceux qui n'ont pas respecté la loi. Pour autant, je crois qu'il faudrait qu'il y ait une commission départementale qui puisse effectivement - en relation avec les associations d'élus, des handicapés etc. - statuer sur certains cas. J'ai des exemples qui sont absolument ahurissants qui démontrent que la loi ne peut malheureusement pas s'appliquer, ce serait stupide.

C'est donc un appel qui nous permettrait d'avoir des dérogations particulières qui adapteraient de manière beaucoup plus réaliste les choses au terrain.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je comprends beaucoup de choses, que l'on rentre dans une période électorale etc. mais la sortie, c'est quand même plus ou moins ce que vous dites ? On va bien, à un moment donné, légiférer pour organiser ?

M. Philippe LAURENT. - C'est vous les parlementaires. Eric DOLIGÉ dépose une proposition de loi, on ne l'examine pas, voilà...

(Applaudissements)

M. Michel DIEFENBACHER. - Je crois que la balle sera effectivement dans le camp des parlementaires parce que l'on s'aperçoit que la loi dans ses termes actuels n'est, dans certains cas, pas applicable, soit parce que des bâtiments ne peuvent pas être adaptés pour des raisons physiques, soit parce que la construction de nouveaux bâtiments aux normes est tout simplement financièrement impossible.

Nous avons eu en particulier à l'Assemblée Nationale un débat sur le sujet des résidences touristiques. La position de l'Association des paralysés de France consiste à dire : accessibilité universelle. Désormais, lorsque l'on construit un bâtiment, il faut que toutes les parties de ce bâtiment soient accessibles à une personne à mobilité réduite sans qu'elle ait besoin d'être aidée par une tierce personne. Les constructeurs nous répondent que c'est évidemment techniquement possible mais qu'il y a un impact sur le prix. L'impact est tel que certaines constructions ne se feront pas. Nous avons, au plan national, une discussion qui est difficile avec l'Association des paralysés de France, on comprend, bien entendu, la rigueur de sa position mais on lui demande de comprendre également les contraintes qui pèsent sur les gestionnaires.

Je crois que certains termes ont été maladroits dans cette discussion, je ne sais pas si le terme "adaptation" est le plus adapté ou pas. Ce vers quoi nous souhaiterions nous orienter est la notion de substitution qui consiste à dire que ce qui importe est que le service soit rendu. Lorsque l'accessibilité des bâtiments ne peut pas être totale dans un service public, il faut qu'il se réorganise pour que le service puisse être rendu au rez-de-chaussée ou à l'accueil. Ce n'est pas sorcier, on doit pouvoir y arriver mais cela pose ce problème de la modification de la loi. Nous avons en face de nous des personnes qui nous disent que la loi a été votée, qu'il ne faut pas y toucher et qu'elle est sacrée.

Je crois que ce qui serait important, c'est que parallèlement au contact que nous avons au plan national avec l'Association des paralysés de France, l'association des maires puisse avoir sur ce sujet un contact approfondi avec les associations locales. Je m'aperçois d'une chose, c'est que sur le terrain les associations sont beaucoup plus modérées qu'elles ne le sont au plan national. Nous avons eu la semaine dernière une assemblée générale tout à fait intéressante, l'assemblée générale des professions du bâtiment du département. La fédération départementale

avait fait venir le président national et un débat a été organisé à cette occasion sur ce sujet avec des personnes handicapées lot-et-garonnaises associées au fonctionnement de l'Association des paralysés de France. J'ai trouvé ce débat beaucoup plus constructif que ceux que nous pouvons avoir au plan national.

Je crois qu'il est vraiment utile de creuser dans ce sens-là.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je te remercie Michel, je pense que c'est une très bonne idée, on va en parler en conseil d'administration et s'il valide l'idée on la mettra en œuvre.

Il faudra bien atterrir ! Je comprends beaucoup de choses mais il faudra bien atterrir.

Je donne la parole à Gérard GOUZES.

M. Gérard GOUZES. - Vous demanderez à Monsieur DRAPE, maire de Foulayronnes, de nous expliquer qu'on lui impose de mettre des toilettes pour handicapés à l'intérieur du vestiaire du terrain de rugby et à l'intérieur du vestiaire de l'arbitre. Je n'ai jamais vu un arbitre de rugby en fauteuil et encore moins des joueurs.

(Rires)

Oui, mais c'est comme cela, la loi est comme cela.

Voilà un exemple qui pourrait se traiter, y compris avec les associations locales.

M. Philippe LAURENT. - Je voudrais demander aux deux sénateurs qui sont présents de porter attention à cette proposition de loi d'Eric DOLIGÉ et de faire en sorte qu'elle puisse être inscrite rapidement en discussion, parce qu'elle porte justement toute cette évolution et notamment cette évolution vers une capacité et une possibilité de procédure qui puisse adapter localement les choses. Même, si dans cette proposition de loi, il y a une chose qui a fait polémique, c'est la question des CCAS.

Monsieur DOLIGÉ a proposé que l'existence d'un CCAS ou d'un CIAS soit facultative dans les collectivités territoriales parce qu'il y a des collectivités territoriales, notamment des villes, où tout est géré par la ville elle-même. Le CCAS n'a pas de rôle particulier mais il est obligatoire d'en avoir un, c'est fait à l'intérieur du budget communal, c'est comme cela.

Il a proposé cela et cela a fait monter en pression l'Union nationale des CCAS qui a vu une remise en question. On peut enlever cela, ce n'est pas très grave, ce n'est pas la norme qui coûte le plus cher. Il y a énormément de choses et il serait vraiment bien que le Sénat puisse se saisir de cette proposition de loi.

Je reviens sur la CCEN pour vous dire que son objectif n'est pas de tout empêcher, de

tout bloquer, c'est de toute façon un avis consultatif. Il faut que les textes passent devant la CCEN mais quel que soit l'avis, le Gouvernement fait ce qu'il veut, comme toute commission consultative. Notre objectif est, en réalité, de constituer une espèce de point de passage obligé, de filtre, qui permette d'engager une discussion avec l'Administration centrale qui présente des textes pour voir si ce qui est proposé là est dans la ligne de la loi. On ne veut pas faire de contrôle par rapport au vote de la loi mais l'on s'aperçoit parfois que les textes d'application vont un peu plus loin que la loi parce que les bureaux de l'Administration centrale veulent aller plus loin et préciser les choses. Préciser les choses ne veut pas dire ajouter des nouvelles contraintes par rapport à la volonté du législateur. Nous sommes d'ailleurs parfois amenés à relire des débats au Parlement pour savoir quel était l'esprit de ce qui est écrit dans la loi, on le sait. C'est très important. C'est le premier point.

Le deuxième point est : est-ce que les textes qui sont proposés qui vont à la fois amener de la contrainte et des dépenses nouvelles pour les collectivités et pour d'autres - y compris les particuliers - sont proportionnés à l'enjeu ? On émet un avis là-dessus, on ne décide rien. Je dois dire - je pense que Gérard partagera cette opinion - que cela a été extrêmement utile parce que nous avons vu en trois ans de fonctionnement l'attitude des administrations centrales bouger. Aujourd'hui, ils sont obligés de faire une estimation financière de tous les textes - c'est parfois difficile à faire - et ils prennent même conscience dans la crise globale des finances publiques dans laquelle nous sommes, qu'il ne faut pas aller trop loin mais qu'il faut équilibrer, c'est le principe de précaution.

Il arrive souvent que nous soyons amenés à demander le report à la séance suivante, nous avons la possibilité de le faire, le président de la commission peut demander le report à la séance suivante et nous y revenons avec des économies. Je vous donne un exemple concret, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il y a un texte qui oblige à réaliser un audit sur la qualité de l'air dans les bâtiments publics. Quand le parlementaire vote cela, il ne va pas réfléchir à combien cela va coûter. Malheureusement, le parlementaire...

(Rires)

(Applaudissements)

Ce n'est pas ce que je voulais dire, on ne lui donne pas les éléments nécessaires pour qu'il puisse. J'y reviendrai dans un instant.

Le coût des audits pour tous les bâtiments publics gérés par les collectivités

territoriales était de 150 M€ à faire sur trois ou quatre ans. Nous avons donc dit à la Commission que nous trouvions que c'était beaucoup. Il faudrait donc que l'on réfléchisse pour voir s'il n'y a pas deux types de bâtiments, il y a les bâtiments où l'on est là longtemps et d'autres peu de temps. Les bâtiments où l'on est là longtemps sont les écoles et les crèches, et les bâtiments où l'on n'est pas là longtemps sont les salles des fêtes, les gymnases etc., ce sont des endroits où l'on passe deux heures deux fois par semaine. On n'a donc pas les inconvénients d'un bâtiment où l'on réside vingt ou trente heures par semaine.

On a fait cette distinction et l'administration a bien voulu suivre cet avis, nous avons fait économiser 65 M€ puisque l'on n'a pas rendu obligatoire l'audit dans un certain nombre de bâtiments où l'on n'est que de passage. Le rôle de la CCEN est celui-là. Vous allez peut-être dire que d'autres auraient pu y penser mais ils ne l'ont pas fait.

Au total, en 2011, on a à peu près examiné 200 nouveaux textes parce que l'on ne s'est pas attaqué au stock, on n'a pas eu le temps. La plupart sont des textes qui concernent l'environnement. L'estimation de la charge pour les collectivités territoriales est de 600 M€ et on estime que l'action de la CCEN a permis d'économiser 134 M€. On dit de regarder les choses à nouveau, on ne dit pas que l'on est contre et l'on n'émet pas souvent d'avis défavorable parce que l'on préfère dire : reprenez votre texte et diminuez-le. L'administration préfère presque souvent un avis défavorable.

Les avis défavorables ne plaisent pas du tout au ministre parce que lui ne veut pas faire passer le texte avec un avis défavorable de la CCEN. Nous avons la chance d'être très soutenus par le Cabinet des services du Premier ministre et notamment le Secrétariat général du Gouvernement qui est très présent et la Direction générale des collectivités locales qui est chargée d'assurer le secrétariat de la CCEN est d'une très grande efficacité et cela fonctionne très bien. C'est une commission qui est très bien organisée, c'est pour cela que je dis que cette commission a vraiment un intérêt très important.

Dernier point, nous avons depuis à peu près un an organisé les choses dans les associations d'élus - notamment l'AMF, l'ADF et l'ARF - pour qu'elles puissent apporter aux membres élus qui siègent dans cette commission tous les éléments critiques d'information et les éléments d'expertise.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Ce sont 600 M€ de coûts de fonctionnement ou investissements supplémentaires ?

M. Gérard GOUZES. - Oui.

M. Philippe LAURENT. - Oui, ce sont des coûts de fonctionnement.

Quels sont les axes sur lesquels nous voulons progresser ? Nous en avons évoqué quelques-uns, notamment au travers de la proposition de loi d'Eric DOLIGÉ et au travers de la proposition qui a été faite par Michel DIEFENBACHER il y a un instant. Il y en a d'autres et je pense que l'on aura gain de cause dans les années à venir.

Le premier point est qu'il faut élargir le champ d'application et de compétences de la CCEN à des organismes sur lesquels nous n'avons pas prise aujourd'hui. Je pense notamment à tout ce qui concerne les normes édictées par les fédérations sportives qui sont un cas particulier en France puisque le Ministère des sports - ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est très ancien - a délégué l'activité réglementaire en matière de normes et de bâtiments sportifs, de marquages et de dimensions des terrains etc. aux fédérations sportives. Nous disons que cela ne peut pas continuer parce qu'il y a des normes en permanence et qu'il faut absolument qu'il y ait un passage de ces textes-là en CCEN : il faut que le Ministère reprenne l'instruction de ces textes même s'il le fait déjà en lien avec la fédération.

Le deuxième point qui concerne les parlementaires est qu'il faut absolument obtenir qu'il y ait, lors de l'examen des lois, une évaluation préalable des conséquences des textes votés même si ce n'est pas forcément très facile. Il faut absolument obtenir une évaluation préalable des lois, voire même des directives européennes.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - L'étude d'impact est obligatoire, c'est incroyable ! Elle est déjà obligatoire.

M. Philippe LAURENT. - Oui, j'ai vu des études d'impact sur des textes de loi qui m'intéressaient plus particulièrement, c'est généralement bien fait mais lorsque vous regardez les discussions parlementaires, combien de fois fait-on référence à ces études d'impact ? Pourquoi c'est comme cela ? Parce que vous avez trop de travail, il y a trop de lois et de textes, cela va trop vite, vous le savez bien. Il y a vraiment un important travail là-dessus.

Le troisième point - je l'ai évoqué tout à l'heure - est le travail du stock. On dit généralement - c'est assez difficile à mesurer - qu'il y a plusieurs centaines de milliers de normes en stock dont certaines sont certainement inadaptées mais cela vaudrait vraiment la peine de faire un balayage général. C'est un travail considérable, il faut une très forte mobilisation des élus pour le faire avec des élus qui sont des spécialistes dans les différents domaines. Nous n'avons pas

encore pu engager ce chantier qui ne dépend pas que de la CCEN mais qui dépend un peu de tout le monde.

Pour conclure, c'est quand même un progrès. La prise de conscience à la fois par le Gouvernement et par l'Administration centrale est un progrès indéniable.

On a ensuite mis en place des outils et ce n'est pas fini, il y a encore des outils et des procédures à mettre en place mais l'on peut quand même se réjouir d'avoir basculé d'une dérive qui était incontrôlée et permanente vers un coup d'arrêt et cette prise de conscience dont je me réjouis. Nous pouvons nous réjouir qu'elle soit partagée au sein même de l'Administration centrale.

Pardonnez-moi d'avoir été aussi long, Monsieur le président, nous sommes prêts à répondre à vos questions.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Merci Philippe, c'était très intéressant et c'est un sujet qui nous concerne directement.

◆ QUESTIONS/REPOSES AVEC LA SALLE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Qui veut poser des questions à nos deux vice-présidents de la Commission consultative d'évaluation des normes ?

M. Jean-Louis COUREAU. - Merci Monsieur le président d'avoir fait le choix de cette thématique ce matin, c'est important et une assemblée générale sans débat avec la salle n'est effectivement pas une assemblée générale.

Un maire rural est actuellement un maire qui croule sous toutes les notifications de l'ensemble des services de l'État, je le dis avec beaucoup de précaution et de respect, Monsieur le préfet, mais venez passer une semaine aux côtés des maires ruraux et vous verrez l'avalanche de tout ce que nous recevons. Je ne sais pas si la salle est d'accord mais quand vous êtes le maire d'une commune de 200, 300 ou 1 000 habitants avec un secrétariat à temps partiel, c'est énorme et la charge est très lourde si l'on ne met pas les circulaires à la transversale - c'est-à-dire à la déchiqueteuse -, si l'on veut les faire vivre et les mettre en application.

Pour revenir au débat sur les normes au niveau des collectivités locales, il faut parler concrètement, dans ce département depuis deux ou trois ans, il y a eu des choses très intéressantes en matière de normes impulsées par l'État.

Je vais prendre l'exemple de la mise aux normes de l'ensemble des cantines scolaires. Je crois que oui, il y avait un gros travail de mise aux normes. Cela a été très onéreux pour la plupart des collectivités, vous savez que l'ex-DSG a fait un travail important là-dessus. C'est important que cela ait été fait parce que cela concerne les éléments sanitaires, les mises aux normes électriques etc.

Par contre, pour ceux qui disposent de campings, on demande un contrôle sur tout ce qui est légionellose et je vous avoue que moi qui ai un tout petit camping à Puymirol, je ne sais pas comment faire pour ma commune. Quand on voit le coût du contrôle, au-delà du coût de contrôle pour la température sortie du robinet d'eau chaude qui doit être au-delà de 58 °C mais inférieure à 64 °C, je crois que l'on est complètement perdu. Il nous faudrait des services techniques un peu à la même hauteur que les services techniques des grosses collectivités comme Agen ou Marmande.

Peut-être que demain nous disparaîtrons au profit des grandes collectivités mais bon, c'est un autre débat.

Aujourd'hui, il faut dans le cadre de l'évaluation que l'État fait au travers de l'Administration centrale - que ce soit sur la volonté de mettre en place la révision générale des politiques publiques au niveau des collectivités locales, sur l'emploi public dans nos collectivités ou que ce soit sur les normes -, Monsieur LAURENT, mon cher Gérard, que nous arrêtions à un moment donné l'ensemble des chantiers auxquels nous sommes confrontés car c'est un épuisement de l'ensemble des collectivités. Si aux échéances de 2008, un certain nombre d'élus du département - un tiers d'entre eux - n'ont pas souhaité renouveler leur mandat, vous verrez qu'en 2014 on se retrouvera dans une situation aussi difficile dans la transmission de ces mandats et Dieu sait que la commune est importante dans l'organisation territoriale.

Mon cher Jean, je crois que s'il y avait aujourd'hui à observer à la loupe ce qui se passe actuellement dans nos petites collectivités locales, c'est de dire faisons une pause, oui à l'intercommunalité, oui au schéma départemental, cela c'est un vrai projet porteur en termes d'organisation mais il y a tellement d'autres choses.

Merci.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - J'entends mais tout à l'heure j'ai entendu Michel DIEFENBACHER, il y aura un atterrissage. Il ne va pas se faire maintenant, on est en période électorale. Il y aura un atterrissage pragmatique dans cette affaire, que ce soit pour la question

financière ou de la question de la responsabilité juridique des maires.

Quand Michel nous propose de rencontrer les associations de handicapés, cela me semble être une vraie piste mais aujourd'hui je ne sais pas quelles sont les normes qui vous semblent les plus "débiles" ? Est-ce que ce sont les eaux de baignade, les cantines ?

Je sais que les normes ont aussi une valeur de mouvements très positifs, tu as parlé de la protection électrique, il ne faut donc pas "jeter le bébé avec l'eau du bain".

Philippe, comment peut-on articuler ce que vous faites au niveau national avec l'examen des nouveaux textes avec ce qui viendrait du terrain, de nous ? Ce serait d'écrire aux 317 maires en demandant : quelles sont aujourd'hui les normes sur lesquelles vous êtes le plus questionné, le plus harcelé etc. et qui vous semblent les plus contestables ? Je n'ai pas ce retour. Comment articuler une démarche nationale à une démarche plus locale ?

En dehors du "coup de gueule" que pousse Jean-Louis, on sait qu'il va y avoir atterrissage mais comment entrer dans le détail de cet atterrissage ?

M. Philippe LAURENT. - La réponse n'est justement pas nationale mais dans la capacité que le système peut avoir à faire confiance aux acteurs locaux. C'est pour cela que l'idée qui était poussée à plusieurs reprises est qu'il y ait une possibilité d'adaptation par une commission au niveau local ou départemental.

Je pense que l'on pourrait très bien poser la question que tu poses à tous les maires par une enquête ou un questionnaire. Je ne sais pas si vous le faites de temps en temps, nous à l'AMF on ne le fait jamais auprès des 36 ministres, c'est trop lourd, on le fait auprès des comités de directeurs, auprès des présidents des associations départementales sur différents sujets. Vous pourriez très bien faire une petite enquête locale et ensuite faire remonter tout cela. S'il y avait cela dans chaque département, cela nous ferait une matière extrêmement importante quant au diagnostic des choses.

Vous parliez des cantines, vous avez raison parce que l'investissement a été énorme et nous nous sommes ensuite battus - nous continuons à nous battre pour les collèges - pour le grammage des plats dans les écoles primaires. J'ai participé pour les menus etc., il ne fallait pas que les cuisses de poulet fassent plus de 135 grammes et pas moins de 130 grammes.

(Mouvements dans la salle)

C'était cela et l'on ne pouvait pas mettre dans la soupe ceci ou cela, il y avait un cahier extrêmement épais qui était sorti par le Ministère de l'agriculture en application de la loi de

modernisation de l'agriculture.

Encore une fois, la loi de l'État n'allait pas jusque-là, ce sont les textes qui sortent de l'administration.

On a donc obtenu que cela ne s'applique pas pour les cantines qui servent moins de 80 repas et on a dit que cela ressemblait au film "L'aile ou la cuisse", que c'était de la nourriture standardisée, sous cellophane etc. Les petites cantines ne vont pas faire cela. On leur a dit que c'était un peu du lobbying d'entreprise et ils n'étaient d'ailleurs pas tout à fait loin de le reconnaître.

On a quand même amélioré les choses mais cette tendance est toujours là. Pour la combattre, il faut vraiment faire remonter la parole des élus du terrain pour bien montrer aux ministres - un élu local qui devient ministre oublie parfois qu'il a été élu local ou bien les Cabinets, c'est redoutable les Cabinets, ce sont des jeunes gens qui n'ont souvent pas beaucoup franchi le périphérique...

(Rires)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR - Je vais vous demander d'être dans le populisme léger.

M. Philippe LAURENT. - Tu le sais bien, les parlementaires le vivent aussi. C'est quand même un peu comme cela.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR - Un peu.

M. Philippe LAURENT. - L'Administration centrale c'est un peu pareil, ils sortent des choses avec un grand souci d'intérêt général, ils le font parce qu'ils disent que c'est de l'intérêt de tout le monde mais on aboutit au contraire, à un rejet.

Dernier point, sur les RGPP, j'ai bien noté votre expression, c'est une expression de communication. L'AMF et l'ensemble des associations d'élus considèrent que cela ne veut rien dire, les RGPP locales ne veulent rien dire. Chaque instance fait, dans le cadre de ses compétences et de son autonomie de décision, la révision générale des ses politiques à elle, comme elle le souhaite. Cela ne veut rien dire, c'est une question de communication et il m'étonnerait que l'AMF entre dans cette logique-là.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je retiens l'idée - on va le travailler en conseil d'administration - d'un questionnaire que l'on vous adressera sur les normes qui vous gênent. On fera ensuite une remontée d'informations.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Gérard GOUZES - Ce n'est pas une question, c'est une proposition.

Je voudrais que les parlementaires prennent bien conscience que la loi se fait à deux étages. Il y a d'abord un projet de loi qui est fait par un Gouvernement, je crois qu'il serait bon de dire aux ministres de nous consulter avant. De la même façon que l'on consulte le Conseil d'État pour la validité juridique, que l'on puisse nous consulter sur la validité des normes.

Quand un projet de loi arrive à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, on désigne un rapporteur, il serait bien qu'il puisse venir nous interroger ou que les commissions puissent, par exemple, demander à la CCEN de donner son avis sur tel ou tel projet. Cela éviterait peut-être que les parlementaires votent parfois dans le brouillard législatif des choses qu'ils accepteraient, eux-mêmes, mal en tant qu'élu local.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Ce sont deux très bonnes idées, la conclusion est un peu limite mais ce sont deux très bonnes idées.

(Rires)

M. Raymond GIRARDI. - La langue française comporte deux mots, le parfait et le presque parfait.

Je pense que la proposition qui a été faite par Monsieur l'intervenant est de mettre une commission départementale en place pour savoir si le presque parfait pourrait suffire. Cela demande aux parlementaires de faire en sorte que puisse être validée une commission départementale qui pourrait améliorer bien des situations.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Tu auras remarqué que cela mérite une initiative législative et que c'est, je crois, dans la proposition d'Eric DOLIGÉ. J'ai bien noté que Gérard et Philippe nous incitaient à nous intéresser à la proposition d'Eric DOLIGÉ et on va le faire.

Il faut que l'acceptation que les normes puissent être adaptées au terrain, soit votée au Parlement. Il faut le faire, tu as raison.

M. Francis MALISANI. - On a beaucoup critiqué les parlementaires mais je voudrais interpeller Monsieur le préfet là-dessus.

Sur l'application des normes, la loi prévoit une gradation des normes en fonction de la taille des établissements ou des choses comme celles-là et l'on rencontre souvent, dans les organismes de contrôle etc., des personnes qui veulent la faire appliquer une échelle au-dessus. Je peux vous apporter mon témoignage. On a eu une réunion au sujet de notre école et j'ai la chance

d'avoir dans mon conseil municipal une personne qui travaille dans la certification sécurité. On a rencontré les différents services - je ne nommerai personne, mon but n'est pas de stigmatiser - qui nous réclamaient une alarme incendie en réseau sur l'ensemble du groupe scolaire pour une raison Y. Lorsque l'on a commencé à entrer dans le dossier en expliquant à cette personne que c'était un très petit établissement, qu'une norme TPE 6 s'appliquait etc., d'un système d'alarme incendie à réseau qui nous coûtait 8 000 €, on arrive à une alarme type 4 dans chaque bâtiment qui peut constituer une corne de brume ou tout moyen d'avertir qu'il y a un problème dans le groupe scolaire. Résultat des courses, on économise 8 000 €. Cela n'est pas du fait du législateur, ce n'est pas la loi qui est mal faite, c'est une dérive. C'est quelque chose que l'on a rencontré plusieurs fois.

On nous a exactement dit qu'il fallait deux issues dans cette classe parce qu'il y a plus de 19 élèves mais comme l'on est un très petit établissement, si l'on a moins de 25 mètres de cheminement, une issue à 1,40 mètre suffit. Ce n'est pas une solution dans notre cas mais dans d'autres oui et on ne nous la propose pas.

Je demande donc que les services de l'État soient très vigilants sur l'application de ces normes et qu'ils n'aillent pas, parfois, au-delà de ce qui est prévu dans la loi.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le préfet répondra tout à l'heure.

M. Jean-Michel MOYNIE. - Je souhaite même qu'il y ait des réunions d'information sur ces problèmes de normes pour que l'on puisse en discuter et voir ce qu'attendent les services de l'État décentralisés et ce à quoi l'on peut répondre.

Je suis donc très demandeur de réunions où les élus sont concertés et puissent dire leurs problèmes et leur ressenti.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - C'est aussi une très bonne idée de faire cela texte par texte.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Christian BATAILLE. - Je voudrais intervenir en tant que président du Comité départemental du tourisme et m'adresser à Monsieur le préfet.

Monsieur le préfet, les hôteliers sont aujourd'hui confrontés à des impératifs de mise aux normes concernant la sécurité incendie et l'accessibilité des établissements aux personnes à mobilité réduite. Des arrêtés sont intervenus en 2006 définissant des obligations selon la taille des

établissements en matière d'aménagements spécifiques.

Je rappelle que ces obligations sont l'accessibilité des personnes handicapées à compter du 1^{er} janvier 2015, la mise aux normes de sécurité incendie devait, quant à elle, être réalisée avant le 4 novembre 2011, donc cette année. Jusqu'à aujourd'hui certains établissements n'ont pas réalisé les investissements car ils nécessitent parfois des travaux très lourds.

À ces questions de mises aux normes, s'ajoute la notification à compter du 21 juillet 2012 de la méthode de classement des établissements. Ce classement sera désormais établi au regard des résultats d'un audit réalisé par des Cabinets spécialisés, à la charge, bien sûr, des hôteliers.

Est-il envisageable que l'État puisse créer un fonds spécial pour venir en aide à une profession dont il est à craindre de voir disparaître un certain nombre d'établissements ? Le Lot-et-Garonne accuse déjà un déficit constaté en nombre de structures hôtelières, en effet, 90 établissements recensés en 2010 parmi lesquels certains ont disparu et l'on estime aujourd'hui à 30 % les établissements qui pourraient disparaître pour non mise en application des mesures obligatoires.

Je rappelle que ce serait, bien sûr, les maires qui seraient chargés de prononcer la fermeture des établissements.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le préfet a bien noté, il répondra de manière globale.

Madame Bernadette DREUX. - Je pense que nous aurions une piste de réflexion si nous essayions d'éviter les interprétations ou les évolutions des critères.

Notre mairie a, par exemple, était refaite il y a dix ans. Elle a bien entendu eu un permis de construire et était, à l'époque, aux normes mais il s'avère depuis que l'ascenseur a une porte qui a 3 centimètres d'espace d'entrée insuffisant et que les portes à l'intérieur des services ont 1,5 centimètres de moins qu'il ne faudrait. Il faudrait refaire des travaux de ce genre pour des choses comme celles-là alors que nous avons, à l'époque, eu la volonté de répondre à tous les critères. C'est un exemple mais bon nombre de normes d'il y a cinq ans ne sont plus à jour.

Je pense qu'il faut que l'on arrête de faire gaspiller de l'argent à tout le monde, dans la mesure où il y a déjà une volonté de se conformer aux critères.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Même renvoi au discours de Monsieur le préfet à la fin de notre réunion.

Y a-t-il d'autres questions ?

On va s'en tenir là parce que l'on a déjà beaucoup de retard.

◆ INTERVENTIONS DES PARLEMENTAIRES DE LOT-ET-GARONNE.

M. Michel DIEFENBACHER. - Veuillez m'excuser, je vais être obligé de quitter la salle après mon intervention. Je m'excuse en particulier auprès des autres intervenants, je vais leur infliger mon discours et je n'écouterai pas le leur, je suis confus.

Mes premiers mots, vous le comprendrez, seront pour Monsieur le préfet puisque nous avons appris cette semaine qu'il allait nous quitter. Je suis heureux de le savoir promu, encore que je m'interroge toujours sur quel poste est une promotion plutôt qu'un autre.

Je pensais naïvement qu'il n'y avait rien au-dessus du Lot-et-Garonne, je m'aperçois qu'il y a la Vendée.

(Rires)

La compétition est vive, on va essayer de changer tout cela mais il faudra un peu de temps.

Heureux de le voir promu, je regrette de le voir partir et je voudrais, devant l'ensemble des maires, le remercier pour son engagement au service du Lot-et-Garonne et pour l'écoute qu'il a constamment manifestée au regard de l'ensemble des élus.

Pour être court, je me limiterai peut-être à revenir sur deux ou trois points qui ont été évoqués tout à l'heure par Monsieur Philippe LAURENT.

Concernant les normes, il est vrai que les parlementaires se font très souvent "attaquer" sur les normes. Pour que les choses soient bien claires, je voudrais rappeler que plus de 80 % des normes ne sont pas votées par le Parlement et que plus de 80 % des normes ne sont pas législatives mais sont réglementaires, ce sont des décrets ou des arrêtés pris par les administrations centrales qui s'appliquent.

S'il y a une mesure à prendre dans le cadre de la réforme de l'État, c'est que les ministres acceptent de revoir les délégations de signature qu'ils accordent à leurs collaborateurs. Je crois qu'il faut désormais systématiquement faire remonter aux Cabinets des ministres tout ce qui est normatif, de manière à éviter les situations parfois ubuesques auxquelles nous sommes confrontés.

Pour la situation financière des collectivités territoriales, je reviendrai sur deux points. Le premier est la péréquation horizontale et le second est l'accès à l'emploi.

La péréquation est, à mon avis, quelque chose de fondamental. Pourquoi ? Parce qu'il est clair que nous sommes entrés dans une période de grande rareté de la ressource publique. La possibilité de mobiliser les impôts ne sera pas la même dans les années qui viennent que dans les années passées et la possibilité de bénéficier de dotations dépendra de la situation financière de l'État, on sait à quel point cette situation est aujourd'hui contrainte. La possibilité d'avoir recours à l'emprunt - j'en parlerai plus longuement tout à l'heure - va être singulièrement limitée parce que les normes prudentielles désormais appliquées aux banques dans un souci de sécurité vont se renforcer et, par conséquent, la capacité de prêt des banques va être singulièrement contrainte les prochaines années.

Que reste-t-il finalement pour assurer la possibilité de nos collectivités territoriales - en particulier celles qui sont les moins riches - de faire face à leurs obligations ? Il reste deux choses, l'amélioration de l'efficacité de la gestion - beaucoup de choses ont déjà été faites, beaucoup de choses restent à faire, c'est un grand chantier, je voudrais saluer les efforts considérables qui ont été faits par les maires et les présidents des communautés de communes, mais on doit toujours faire mieux et l'on peut toujours mieux faire en matière de gestion - et la péréquation.

La péréquation qui va se développer dans les années qui viennent ne sera pas verticale - celle qui vient de l'État - parce que l'État a beaucoup moins de moyens que par le passé. En revanche, lorsque l'on regarde - c'est ce que l'on a fait à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle - les écarts de richesse qui existent entre les différentes collectivités territoriales, ils sont tout à fait considérables. Par conséquent, c'est là que se situe le gisement d'une véritable redistribution dans un souci de davantage de justice.

Nous avons commencé l'année dernière avec les départements en créant un fonds national de péréquation des ressources départementales doté de 440 M€ qui a bénéficié au département du Lot-et-Garonne à hauteur de 5 M€ et nous nous sommes, cette année, attaqués à la péréquation intercommunale. C'est évidemment beaucoup plus difficile techniquement parce que les collectivités territoriales sont beaucoup plus nombreuses - 36 000 communes, 4 000 intercommunalités, c'est beaucoup plus important que 100 départements -, parce que les écarts de richesse entre les communes sont dix fois plus importants qu'entre les départements et enfin parce

que le système fiscal et financier des communes est extrêmement compliqué, beaucoup plus que celui des régions et des départements. L'exercice sera donc compliqué pour ces trois raisons.

Comment essayons-nous de traiter tout cela ? Je ne reprendrai pas à mon compte le qualificatif "chaotique" qui a été utilisé tout à l'heure par Philippe LAURENT mais il est vrai que c'est un exercice extrêmement difficile. Nous allons donc mettre en place un système qui va progressivement monter en puissance d'une année sur l'autre. Nous créons cette année ce fonds de péréquation intercommunal et communal doté de 250 M€, l'objectif est d'arriver à 2 % de la ressource fiscale de l'ensemble des communes et des intercommunalités en 2016, c'est-à-dire une dotation qui passerait de 250 M€ à 1 milliard d'euros, elle va donc être quadruplée en quatre ans. Nous aurons un rendez-vous chaque année, pour regarder ce qui a marché ou qui n'a pas marché dans le dispositif qui a été mis en place l'année précédente. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'effets secondaires auxquels l'on n'avait pas pensé et que l'on a constaté beaucoup de difficultés que l'on va s'efforcer de corriger d'une année sur l'autre.

Le système tel qu'il se profile maintenant fait apparaître que les communes et les intercommunalités du Lot-et-Garonne seront bénéficiaires de ce système dès l'année prochaine à hauteur de 2,5 M€, c'est-à-dire à hauteur de 10 M€ dans quatre ans. Ce n'est pas rien du point de vue de la redistribution des ressources et c'est par conséquent une réforme qui est, à mon sens, importante. Je voulais le souligner auprès de vous.

J'appelle également votre attention sur le fait que les chiffres qui ont été donnés jusqu'à présent sur les contributions des différentes collectivités et les redistributions au bénéfice de ces collectivités sont encore des chiffres provisoires, d'abord parce que les données 2011 ne sont pas encore définitives et parce que des modifications vont intervenir le 1^{er} janvier prochain sur la carte de l'intercommunalité. Par conséquent, ce sont des choses qui vont influencer sur le montant exact des dotations qui sera connu dans la dernière semaine de janvier.

Concernant les emprunts des collectivités territoriales, c'est un vrai sujet de préoccupation d'abord parce que votre interlocuteur le plus courant, DEXIA, a disparu du paysage financier, parce que les normes prudentielles imposées aux banques vont faire qu'elles auront moins de facilité pour prêter dans les années qui viennent et enfin parce que nous avons découvert un dossier qui est très préoccupant, celui des emprunts toxiques. Nous n'en avons pas parlé depuis le début de cette réunion mais je voudrais vous en dire un mot car nous sommes également concernés par ce problème. L'Assemblée Nationale a décidé il y a six mois de créer

une commission d'enquête sur ce sujet, celle-ci est, comme toute commission d'enquête parlementaire transpartisane, présidée par un député socialiste, Claude BARTELONE président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis et le rapporteur est Jean-Pierre GORGES maire UMP de Chartres, la proposition de la commission est donc complètement transpartisane. J'étais moi-même vice-président, nous avons présenté le rapport à la commission la semaine dernière, il a été adopté à l'unanimité malgré les différences de sensibilité. Ce rapport sera publié la semaine prochaine, une conférence de presse est d'ailleurs prévue mercredi sur ce sujet, je vous invite donc à lire avec beaucoup d'attention la presse spécialisée parce que c'est un sujet très important.

Je voulais aussi dire deux mots sur l'ampleur des dégâts, elle est heureusement un peu moindre par rapport à ce qui avait été dit dans le courant de l'été par le journal Libération. Libération avait évalué le volume total des emprunts toxiques à 26 milliards d'euros - c'est-à-dire 10 % de la totalité de l'endettement des collectivités territoriales - et avait chiffré le surcoût à près de 4 milliards d'euros, c'est-à-dire une augmentation de 50 % de la masse des remboursements annuels des collectivités territoriales. Nous arrivons, nous, à un diagnostic qui est heureusement en dessous de cela, le total des emprunts toxiques est de 19 milliards d'euros et le surcoût est de 730 M€, c'est une augmentation moyenne de 10 % des intérêts payés dans l'ensemble par les collectivités territoriales.

Quand on a dit cela, on n'a pas dit grand-chose et je voulais faire valoir qu'il y a deux éléments qui sont préoccupants.

Le premier point est que les collectivités territoriales qui sont touchées sont dans, certains cas, très gravement touchées, il faudra que l'on s'y penche de manière particulièrement attentive parce que dans certains cas, les systèmes de révision des taux d'intérêt ont été extraordinairement pénalisants. Un exemple, les prêts étaient indexés sur le franc suisse, en janvier 2007 l'intérêt était de 3,5 % et en août 2011, il est de 23,50 %. Vous voyez à quel point certaines collectivités territoriales vont être touchées.

Le deuxième point - et c'est surtout là-dessus que je voulais insister - est que l'on a cru au départ que seules les plus grandes collectivités étaient concernées par ces emprunts toxiques : les régions, les départements, les grandes communes et les grandes intercommunalités. Lorsque nous sommes entrés dans le détail, nous avons découvert qu'il y a beaucoup de communes, de petite et moyenne importance, de moins de 10 000 habitants qui sont également concernées.

Il y a probablement des maires concernés par ce problème dans la salle, je voudrais profiter de cette réunion pour leur faire passer un message. J'ai rencontré un certain nombre de ces élus dans la circonscription de Marmande qui m'ont dit qu'ils avaient des emprunts à taux variable, qui étaient peut-être des emprunts toxiques, qu'ils constataient que pour le moment le taux variable est inférieur au taux fixe du marché et que par conséquent ils n'avaient pas envie de passer au taux fixe. Faites très attention, vous allez faire des économies à court terme, vous risquez de le payer très cher dans quelques mois. Prenez donc contact avec votre percepteur, avec le sous-préfet, demandez conseil et je vous assure, si vous avez un doute, qu'il vaut mieux sortir de ce piège même si cela vous coûte un peu d'argent plutôt que d'y rester.

Concernant la responsabilité, il y a, pour nous, trois responsabilités.

La première est celle des banques parce qu'elles ont multiplié les démarches pour que les communes viennent et elles ont démarché de manière systématique pour passer des produits financiers même quand c'était mal mesuré.

Il y a ensuite une responsabilité des collectivités territoriales parce que ce sont, malgré tout, elles qui ont signé. Nous avons auditionné beaucoup de présidents de conseils généraux, de conseils régionaux et de maires qui nous ont dit qu'ils avaient signé mais qu'ils n'avaient pas compris. Quand on ne comprend pas, on ne signe pas. Le message à passer est qu'il y a une responsabilité partagée dans cette affaire.

La dernière responsabilité est celle de l'État parce qu'il est vrai qu'il ne sait pas se doter d'un instrument qui aurait permis aux préfetures, aux secrétaires généraux, aux précepteurs etc. d'attirer l'attention des maires, sans trop entrer dans le détail mais peut-être aurait-il fallu le faire.

Concernant la sortie de ce dispositif, nous avons fait une proposition d'équité, c'est-à-dire que les collectivités qui ont bénéficié de ce système dans un premier temps parce que les prêts dits "structurés" coutaient moins chers, acceptent de reverser dans un pot commun ce qu'elles ont économisé, en contrepartie, nous demandons aux banquiers de renoncer aux intérêts excessifs qu'ils auraient perdu. Entre ces deux paquets de ressources, il y a une zone intermédiaire sur laquelle il faut discuter et nous avons proposé que soit constituée au niveau de l'État une force d'intervention, de conciliation, d'arbitrage etc. avec cet arrangement de chacun des départements pour aider les communes.

(Applaudissements)

(M. DIEFENBACHER quitte la salle)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je donne la parole à Henri TANDONNET, notre nouveau sénateur.

M. Henri TANDONNET. - Je suis content que l'on se retrouve aujourd'hui à la mi-temps de notre mandat et de voir que vous avez quand même tous le sourire.

Mes premiers mots vont vers Monsieur le préfet, on regrette qu'au moment où l'on noue des liens de confiance, vous deviez nous quitter. On sait que c'est une nouvelle nomination dans un département bien plus important que le nôtre, on vous félicite. On va essayer de boucler des gros dossiers avant votre départ, j'espère à la satisfaction de tout le monde.

Plutôt que de grands discours, je vais vous proposer quatre rendez-vous puisque nous sommes les entraîneurs de nos communes, mais dans cette première moitié de mi-temps on nous a changé les règles du jeu sur la fiscalité et sur l'intercommunalité.

Ce que je vous propose en 2012 est de faire le point sur la fiscalité, je sais qu'en 2011 on n'a presque pas bougé les choses dans beaucoup de communes pour voir ce que donnait cette nouvelle fiscalité. Je crois que l'on fera à peu près pareil en 2012 parce que là c'est l'impact des nouvelles intercommunalités qui va influencer les différents taux appliqués sur nos communes et sur notre intercommunalité. Je pense qu'il sera intéressant de se réunir dans le courant du mois de mai/juin et de faire le point sur les impacts de ces nouvelles modalités et voir où l'on en est au niveau de la taxe d'aménagement que nous avons vu votée tout dernièrement, en n'ayant pas toujours tous les décrets ou les arrêtés d'application. Il faudra faire une évaluation et des comparaisons.

Le deuxième rendez-vous que je vous propose est tout ce qui concerne l'intercommunalité. Le Sénat va lancer l'idée de nouvelles assises de la territorialité, ce débat devait se faire en début d'année mais, en définitive, tous les groupes politiques ont souhaité qu'il ait lieu après les échéances du mois de mai et du mois de juin. Je pense que ce débat sera ainsi beaucoup plus serein et cela sera peut-être pour nous l'occasion de nous réunir, de comparer ce qui se fait dans nos intercommunalités, d'essayer de bénéficier des expériences des uns et des autres et de voir aussi le volet financier. Je crois qu'il y a là-aussi un groupe de travail important à faire.

Le troisième élément est l'urbanisme. Je vais répondre à la demande de Monsieur le préfet qui tient à ce que nous signions la charte départementale de la consommation des espaces

agricoles. Il est vrai que l'association des maires de Lot-et-Garonne et notamment la Commission de l'urbanisme n'avait pas voulu la signer. Je crois que l'on est d'accord sur l'esprit, il restait encore en discussion quelques modalités. Notre objectif d'une consommation modérée des espaces agricoles est le bon, il faut y mettre les moyens et j'espère que l'on arrivera, Monsieur le préfet, à trouver des propositions qui recevront l'accord de tous.

Le quatrième chantier est celui qui a été préconisé tout à l'heure, de créer une Commission départementale des normes pour essayer de faire remonter nos préoccupations du terrain et d'anticiper - puisque la proposition de loi d'Eric DOLIGÉ sera sûrement inscrite à l'ordre du jour du Sénat - cette loi qui prévoit des normes qui seraient appliquées au niveau de chaque département, voir ce que l'on pourrait proposer et essayer de faire une expérimentation qui nous servirait à nous, parlementaires, pour faire des propositions d'amendements à cette loi.

Ce sont donc quatre rendez-vous importants pour 2012 et pour travailler.

Monsieur le préfet, ce sont d'habitude les services de l'État qui sont sur la sellette, aujourd'hui c'étaient les parlementaires. On nous demande beaucoup mais je pense que l'on répondra à vos demandes et, effectivement, quand on est bousculé par le travail on n'a pas toujours les détails, c'est à vous de nous faire remonter ces détails du terrain.

Merci.

(Applaudissements)

◆ INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE CAMANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je donne la parole à notre nouveau parlementaire et président de notre Conseil Général.

M. Pierre CAMANI. - Merci Monsieur le président.

Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les maires, c'est l'assemblée des maires et c'est l'occasion pour moi de vous saluer ainsi que Nicolas LACOMBE, maire de Nérac, sénateur suppléant et nouveau président de la Communauté des communes du Val d'Albret.

Je salue les maires, j'ai eu l'occasion de vous croiser il y a quelque temps dans le cadre d'une campagne, j'ai échangé avec vous et aujourd'hui est aussi une occasion d'échanger et de saluer le rôle incomparable que vous menez avec vos conseils municipaux, votre engagement

sur le terrain et votre engagement en faveur de la solidarité, des solidarités sociales et des solidarités territoriales.

Vous vivez avec difficulté comme nous tous, vous savez que je suis aussi élu d'une commune rurale et il est vrai que les difficultés que nous avons évoquées tout à l'heure - difficultés financières, de normes - nous les vivons très durement. D'autant plus durement que nous avons l'habitude de gérer d'une manière mesurée, de bien planifier nos investissements et que nous sommes aujourd'hui confrontés à des contraintes.

Jean-Louis COUREAU a dû refaire sa cantine scolaire tout à l'heure, je ne partage pas tout à fait ce que tu as dit, là aussi il y a beaucoup d'endroits où cela s'avérerait nécessaire mais pas forcément partout. Vous savez bien que ces normes nous posent de plus en plus de problèmes, cela a été évoqué, je n'y reviendrai pas et je ne m'y attarderai pas. Cela pose beaucoup de problèmes aux petites communes.

Puisque je parle des normes, Michel DIEFENBACHER évoquait tout à l'heure les incidences sur le tourisme du département. Une résidence de tourisme de 50 maisons n'a pas été réalisée en Lot-et-Garonne à cause des normes pour les personnes handicapées qui ont contribué à augmenter considérablement les coûts. Je me souviens d'avoir reçu le promoteur avec le maire de la commune concernée, il était belge et il m'a dit être abasourdi par l'avalanche de normes auxquelles il était confronté. Pour les départements, si nous devons appliquer demain les normes telles qu'elles sont dans les collèges, c'est 20 M€. C'est donc un problème dans les communes rurales mais également dans les grandes collectivités.

Tout cela m'amène à dire, dans le contexte difficile que nous traversons aujourd'hui, que nous sommes confrontés à ces difficultés financières, économiques et difficultés de financement des collectivités. Le Conseil Général est aussi confronté à ces difficultés, une dizaine de départements ont d'ailleurs bénéficié d'une dotation spéciale pour les départements en difficulté. Le département avec lequel nous sommes jumelés, le Haut-Rhin a bénéficié d'une dotation de plus de 10 M€ parce qu'il traversait des difficultés financières importantes.

Le Conseil Général du Lot-et-Garonne ont, vous le savez, une situation relativement saine dans le contexte national, nous avons une dette qui est saine, nous sommes dans le top 10 des départements de France en termes de gestion de la dette. C'est son évolution qui va devenir préoccupante demain, nous avons le même Cabinet financier que la CAA et je crois que tu auras, Jean, bientôt à travailler sur le même type de dossiers.

Je vous dis tout cela parce que même si notre situation n'est pas mauvaise, l'étau se resserre et malheureusement de plus en plus vite. Je rappelle simplement - parce qu'il est important que vous ayez cela en tête - que les trois allocations de solidarité nationale dont je vous ai souvent parlé - l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le RSA - sont assumées par les départements. Je ne rentre pas, Monsieur le préfet, dans le débat de : est-ce que ce sont des charges transférées ou de nouvelles charges ? Peu importe, ce qui est important est ce qui reste à charge pour le Département.

En 2002, le reste à charge - ce qui est dépensé par le Département et ce qui est compensé par l'État - était de 6,4 M€, soit 3 % du budget de fonctionnement du Conseil Général qui est aujourd'hui de 300 M€. En 2007, ce reste à charge était de 17 M€, soit 7 % du budget de fonctionnement, en 2011 de 39,2 M€, soit 14 % du budget. Vous voyez bien qu'au-delà de la contrainte globale que nous subissons tous, il y a l'obligation pour le Conseil Général d'assumer des charges de solidarité nationale qui augmentent année après année de manière considérable et sur lesquelles nous n'avons quasiment pas de moyens d'action. Cela n'est pas tenable. Le Gouvernement a d'ailleurs pris conscience de cette difficulté et une réflexion sur la dépendance devait être engagée à l'Assemblée Nationale à l'automne, mais ces débats sur lesquels les départements fondaient de nombreux espoirs pour trouver de ressources pérennes pour le financement de la dépendance qui correspond à la plus importante des trois dépenses dont je vous ai parlé, a été reporté. Nous aurons donc, vous l'imaginez, des difficultés en 2012.

Si je vous brosse ce tableau un peu pessimiste c'est que les perspectives ne sont pas forcément brillantes en ce qui concerne les finances départementales. Nous allons demain être obligé de réduire nos dépenses de fonctionnement et nous nous y sommes engagés depuis trois ans - avec des objectifs pour les services de réduire les dépenses de fonctionnement - mais 95 % des dépenses - comme dans vos communes - de fonctionnement sont des dépenses contraintes et obligatoires, les marges sont faibles. Nous allons donc devoir revoir nos investissements, nos soutiens aux divers acteurs du département et en particulier aux communes. Je vous fais l'annonce ici, cette révision de nos politiques, je veux que nous la fassions ensemble, je vais engager une concertation et réunir les maires, sans doute par arrondissement, pour que nous essayions ensemble de mettre en place un système de soutien à vos investissements parce qu'il est important et nécessaire que nous essayions de maintenir le plus possible un niveau d'investissement important. Le plus possible parce que si nous arrêtons tout d'un coup, nous

allons alimenter la récession et c'est le message le plus négatif que nous pourrions adresser au monde économique.

Nous allons donc devoir faire un peu plus attention, plus étaler dans le temps et courant du mois de janvier/février, je vous aurai tous rencontré pour essayer d'établir un nouveau système d'aide aux communes sachant que les dotations globales - j'ai parlé d'un budget de fonctionnement de 300 M€ et presque 100 M€ d'investissement pour le Conseil Général - pour les collectivités représentent plus de 20 M€.

Nous devons tous nous adapter et encore une fois nous essaierons de le faire ensemble pour pouvoir relever les défis de demain auxquels notre département est confronté. Il faut que nous maintenions et développons notre attractivité et notre compétitivité, il nous faut continuer d'investir dans les infrastructures, notamment routières, même si nous serons amenés à un peu "réduire la voilure" de nos offres, il faudra continuer fortement.

Il nous faut investir dans le très haut débit, c'est un enjeu pour demain et pour la compétitivité du département, je vais suivre plus particulièrement ce dossier au Sénat. On peut aujourd'hui vivre sans le très haut débit mais cela va très vite. Le très haut débit c'est amener la fibre optique à chaque habitant, le coût pour le Lot-et-Garonne est de 400 M€. En Gironde ou en région parisienne, les opérateurs privés vont faire cet investissement, en Lot-et-Garonne les opérateurs privés vont venir investir à Agen et encore dans la petite ceinture agenaïse. Si nous voulons bénéficier de ce service, qui sera demain aussi indispensable que l'eau et l'électricité hier et le haut débit aujourd'hui, il nous faut nous adapter. Nous sommes d'ailleurs dans les cinq premiers départements à avoir adopté un schéma départemental du très haut débit préconisé par le Gouvernement, pour nous inscrire parmi les premiers dans cette dynamique de manière à ce que nous n'ayons pas trop de choses à assumer financièrement. Au niveau du Sénat - je compte aussi sur Henri -, une proposition de loi a été déposée pour justement nous permettre de trouver des financements.

Les autres défis de demain sont la présence médicale pour nos territoires ruraux. Vous savez que le Département a créé la Commission de la démographie médicale et je remercie Monsieur le préfet du rôle qu'il a joué avec les services de l'État et les services de l'ARS dans le développement de ce projet.

C'est également la mise en place du plan départemental de traitement des déchets, nous avançons dans ce dossier. Nous avons réuni la semaine dernière avec Jacques BILIRIT,

président du Syndicat mixte du SCOTT Val-de-Garonne, les maires de tout l'ouest du département pour leur présenter l'évolution du dossier.

C'est aussi le plan départemental de l'habitat sur lequel nous travaillons parce que nous avons une ambition au Conseil Général en matière d'habitat. La politique qui existait précédemment était assez éparse et inexistante, nous avons voulu nous engager, le seul problème est que nous sommes dans un contexte financièrement un peu difficile et il est un peu compliqué de développer de nouvelles politiques. Vous savez que malheureusement, pour des raisons de tensions sur l'immobilier, le Département bénéficie de dotations beaucoup moins importantes, le financement du logement social est au bénéfice des grandes agglomérations. En Aquitaine, c'est la région bordelaise qui aspire tous les crédits. C'est un vrai sujet sur lequel nous avons, Monsieur le préfet, souvent débattu.

Quelques mots sur le Sénat où je siége avec Henri et sur les mesures prises par la nouvelle majorité. Vous connaissez la feuille de route du président Jean-Pierre BEL qui est une feuille de route assez simple.

Il y a une volonté de mettre en place un Sénat moderne, qui prend en compte de nouvelles préoccupations politiques, nous allons notamment créer une nouvelle Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Il y a aussi, en projet, une commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois qui devrait permettre au Sénat de mieux exercer sa fonction de contrôle qui ne peut être assumée de façon approfondie par les commissions permanentes en raison de la charge du travail législatif. C'est aussi une façon de donner une nouvelle dimension au contrôle parlementaire.

Ces nouvelles commissions seront, bien sûr, créées à budget constant par déploiement interne et l'on va même au-delà puisqu'une baisse de 3 % du budget du Sénat est mise en place, ce qui amènera une économie de 15,5 M€, c'est une baisse de 3 % de la dotation de l'État au Sénat.

Un Sénat également plus transparent avec la volonté d'associer la Cour des comptes à la certification des comptes du Sénat.

Les questeurs sont chargés d'engager une réflexion sur le statut et le rôle des sénateurs.

Pour terminer, nous souhaitons conforter le Sénat dans son rôle de représentant des élus locaux et des territoires et dans ce cadre-là nous avons adopté une proposition de loi sur l'intercommunalité. C'est la proposition de loi SUEUR qui visait à assouplir les contraintes qui

pèsent aujourd'hui sur l'évolution de l'intercommunalité et nous avons également voté l'abrogation du conseiller territorial.

Je voudrais terminer sur les états généraux des territoires - Henri TANDONNET les a évoqués - ils sont effectivement repoussés. À l'origine, Jean-Pierre BEL a proposé que ces états généraux des territoires soient engagés avec l'accord de tous, il y a eu un consensus pour mettre en place les états généraux et pour mobiliser les territoires sur leur avenir. Ce consensus a récemment été conclu par le groupe UMP qui n'a pas souhaité avancer dans cette période-là. Les états généraux vont donc se faire mais ils seront reportés en grande partie après les élections présidentielles. Vous allez bientôt recevoir un questionnaire.

La philosophie est la volonté d'engager un processus de réflexion sur la réforme territoriale d'une manière générale à partir des territoires et non depuis Paris, ainsi que de dégager des propositions issues des territoires pour approfondir la décentralisation.

Je ne veux pas terminer avant de saluer Monsieur le préfet. Je regrette très sincèrement votre départ, je ne suis pas heureux que vous partiez, je le dis sincèrement. J'ai eu l'occasion de dire que vous étiez un préfet efficace, un préfet qui a le sens de l'État, un préfet avec qui je ne suis pas forcément toujours d'accord mais vous êtes le représentant de l'État et c'est normal que vous jouiez votre rôle. Vous le jouez correctement et je veux saluer cette capacité d'écoute - que vous avez, je crois, tous pu mesurer - et de travail.

Un préfet proche des élus et des lot-et-garonnais, ce qui nous a permis d'avancer.

Je suis vraiment désolé que vous partiez, nous aurons certainement l'occasion de nous retrouver dans d'autres villes administratives et dans la vie politique à l'avenir.

Merci à vous.

(Applaudissements)

◆ INTERVENTION DE MONSIEUR BERNARD SCHMELTZ, PREFET DE LOT-ET-GARONNE.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je donne la parole à Monsieur le préfet.

M. LE PREFET. - Monsieur le député, Messieurs les sénateurs, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le maire de Nérac qui nous accueille si bien aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les maires, je voudrais d'abord remercier les différents intervenants pour leurs propos auxquels j'ai évidemment été extrêmement sensible. J'y reviendrai

en conclusion de mon propos.

Je voudrais commencer par quelques éclairages sur la situation des finances publiques. Comme vous le savez le budget de l'État n'a jamais cessé d'être en déficit depuis 1975, la dette publique représentait 20 % de la richesse nationale en 1978, elle dépasse aujourd'hui 85 % de la richesse nationale. Quant à la charge de la dette - c'est-à-dire le paiement des intérêts -, elle représente à elle seule 49 milliards d'euros, environ 15 % du budget de l'État, soit le deuxième plus gros poste budgétaire après l'Education Nationale. Ce sont des faits et des chiffres et chacun doit, je pense, les avoir en tête.

Pour cette raison, des efforts sont aujourd'hui nécessaires pour conserver la maîtrise de notre avenir politique, économique et social. Il faut conserver nos capacités de financement à travers le maintien de la confiance des marchés et à terme c'est bien entendu le potentiel de croissance de l'économie, la compétitivité de nos entreprises qu'il faut préserver.

On doit aussi faire tout notre possible pour préserver la cohésion de la zone euro, de l'Europe qui est aujourd'hui mise à mal et il faut reconnaître qu'il n'est pas raisonnable de faire reposer un poids trop lourd sur les générations futures, sur nos enfants.

Il faut donc aujourd'hui tenir ces engagements et malgré l'affaiblissement de la conjoncture ramener le déficit budgétaire à 4,5 % du PIB en 2012 pour atteindre l'équilibre en 2016, avec une étape importante à franchir en 2013, le seuil de 3 % de déficit qui correspond au seuil en-deçà duquel l'endettement va cesser de s'accroître.

La croissance estimée pour 2012 a été revue à la baisse, elle a été ramenée à 1 %, c'est la raison pour laquelle il y a deux lois de finances actuellement soumises au Parlement. De nouvelles mesures d'économies à hauteur de 17,400 milliards d'euros ont été souhaitées par le Gouvernement avec la volonté de trouver un juste équilibre entre les mesures d'économies pour réduire le déficit et éviter de casser la croissance. Il faut préserver les dépenses d'intervention sociales et il faut également éviter que les mesures fiscales ne viennent porter préjudice aux entreprises et impactent négativement la croissance. C'est un chemin critique et difficile qui est actuellement recherché à travers ce projet de loi de finances.

Toujours est-il qu'en 2012, c'est la première fois depuis 1945 que les dépenses de l'État ont diminué, cela veut dire que, contrairement à ce que l'on a pu croire durant des années, c'est possible. Il est possible de réformer l'État et de diminuer les dépenses.

Vous avez exprimé vos inquiétudes quant à la pérennité des financements de nos

collectivités. Ces inquiétudes sont évidemment légitimes au vu du contexte actuel mais je voudrais mettre en exergue plusieurs points qui me semblent importants. D'abord, le financement des collectivités territoriales a toujours été une préoccupation majeure de l'État. Le financement des collectivités territoriales, c'est environ 100 milliards d'euros dans le budget 2012, hors mesures de décentralisation, en laissant même de côté les mesures qui sont liées au transfert des compétences de l'État vers les collectivités locales.

Les concours de l'État ont augmenté, en moyenne annuelle, de 2,7 % entre 2003 et 2010, soit plus rapidement que la croissance de l'économie. L'État n'a jamais laissé tomber les collectivités locales et il s'est d'ailleurs en partie endetté pour faire cela. Il n'y a pas d'un côté les finances de l'État qui seraient seules responsables de la croissance du déficit et de l'autre côté les finances locales, les sujets sont évidemment totalement et intimement liés.

Au cours de cette même période, les collectivités ont vu leurs recettes baisser. Au moment de la crise financière de 2008, le Gouvernement a maintenu les concours financiers pour les collectivités locales. En Allemagne, les collectivités locales ont subi, avec la même violence que l'État, une chute brutale de leurs ressources.

Il semble aujourd'hui difficilement soutenable que l'État continue de s'endetter pour assurer aux collectivités territoriales un nouveau développement, c'est la raison pour laquelle la maîtrise des finances publiques est une responsabilité partagée. Il a donc été décidé en 2010 de geler les concours financiers de l'État aux collectivités. Ce gel concerne aussi l'État, même au-delà puisqu'il réduit ses dépenses. Par ailleurs, le gel des transferts ne concerne pas le fonds de compensation pour la TVA, ni les prestations issues de la réforme de la taxe professionnelle.

La stabilisation des transferts de l'État implique aussi de définir une répartition plus juste des ressources, c'est pourquoi le budget de 2012 prévoit de renforcer considérablement le système des péréquations, cela a déjà été abordé.

En matière de péréquation verticale - transfert de l'État vers les collectivités -, la dotation de solidarité rurale passe de 802 M€ à 852 M€ en 2011, elle va encore progresser de 40 M€ en 2012, cela fait une progression de 4,6 %. En Lot-et-Garonne, cette dotation a progressé de près de 5 % entre 2010 et 2011.

Quant à la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux qui a été créée en 2011 par fusion de la DGE et de la dotation de développement rural, les critères d'éligibilité ont été simplifiés et on a augmenté le nombre des bénéficiaires en Lot-et-Garonne. Cette enveloppe

DETR a augmenté de 6 % en 2011 par rapport à l'année précédente.

Quant à la péréquation horizontale, elle atteindra une ampleur inégalée en 2012. Ce dispositif est conçu pour venir en aide aux territoires les plus en difficultés et bénéficie notamment aux territoires ruraux.

Ce contexte financier est absolument fondamental et il a bien sûr de profondes conséquences sur l'action publique et ce, d'autant que la conjoncture est actuellement peu favorable. Au troisième trimestre, notre pays n'a connu une croissance que de 0,4 % - ce qui n'est déjà pas si mal compte tenu de la forte incertitude de l'environnement international - et au total pour l'ensemble de l'année 2011, nous avons quand même un acquis de croissance de 1,7 %. Pour autant, le quatrième trimestre marquera bien sûr un impact fort de la crise.

Qu'en est-il en Lot-et-Garonne ? En Lot-et-Garonne, la situation est aussi ombre et lumière. Nous avons des indicateurs qui restent orientés dans le bon sens par rapport à l'année dernière, le chiffre d'affaires des entreprises est en progression et les investissements des entreprises également. Toutefois, nous avons depuis les mois de septembre/octobre connu, comme le reste de l'Aquitaine et une grande partie du pays, l'aggravation brutale du chômage et beaucoup de petites entreprises ont des difficultés à se financer auprès des banques.

S'il y a un message que je souhaite faire passer vis-à-vis des entreprises qui sont sur le territoire, c'est de ne surtout pas attendre les pires difficultés pour contacter les services qui peuvent leur venir en aide, c'est impératif. Il y a un interlocuteur TPE/PME à la DIRECCTE qui est vraiment disponible à tout moment pour vous aider.

Au même moment où l'on signale ces difficultés d'accès au crédit, l'activité de la médiation du crédit n'a jamais été aussi faible dans notre département depuis deux ans. Monsieur CASTIGLIONE, directeur de la Banque de France, doit être saisi - cela se passe dans la plus grande confidentialité - le plus tôt possible. Depuis deux ans, la médiation du crédit a permis de sauver près de 900 emplois dans notre département. Quand vous avez des entreprises autour de vous, conseillez leur d'aller, à la moindre difficulté, en parler en toute confiance au directeur de la Banque de France mais aussi aux services financiers qui sont là pour les aider autant que de besoin en leur octroyant des délais. Si vos entreprises ont des projets, qu'elles s'adressent aussi à l'administration parce que les fonds qui existent du côté de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'OSEO offrent encore des possibilités de financement. Que les entreprises ne restent pas seules vis-à-vis d'elles-mêmes, seules avec leurs difficultés et leurs problèmes, elles peuvent

s'adresser en toute confiance aux services qui sont là pour les aider. Je parle bien entendu des services de l'État mais les collectivités locales et le Conseil Général sont aussi pleinement mobilisés et nous travaillons en totale intelligence dans cet esprit.

Depuis cet été, les collectivités redoutent une restriction des possibilités de financement du fait de la mise en œuvre par les banques de nouvelles normes prudentielles de Bâle III, de la crise financière mais aussi du retrait de DEXIA. Or, nous avons besoin d'investir pour assurer le développement de notre territoire et pour répondre à ses besoins. Cela a été indiqué, le Premier ministre a annoncé la mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations de 3 milliards de prêts aux collectivités locales, un pôle public constitué par la Caisse des Dépôts et la Banque Postale est destiné à prendre le relais dans les meilleurs délais possibles. Il y a également - cela a été évoqué - un projet d'Agence de financement des collectivités locales porté par un certain nombre d'associations de collectivités, en particulier l'AMF.

Vous êtes bien conscients que nos capacités de financement ont donc été durablement bouleversées par la crise des finances publiques, mais dans le même temps les attentes de nos citoyens se maintiennent, voire se développent parce qu'ils ont besoin d'être soutenus et accompagnés en cette période difficile. C'est la raison pour laquelle les acteurs publics, l'État mais aussi les collectivités doivent se réformer pour, en dépit de tout, conserver une capacité d'action et d'amélioration des services rendus à nos citoyens.

Du côté de l'État, un vaste chantier a été engagé depuis quelques années, c'est la révision générale des politiques publiques avec un volet territorial qui s'appelle la réorganisation de l'administration territoriale de l'État. C'est tout sauf une opération d'affichage, si les choses n'ont pas fait grand bruit auprès de la population c'est parce que les fonctionnaires de l'État se sont mobilisés avec beaucoup de professionnalisme et d'efficacité pour se remettre en cause. Je voudrais vraiment leur rendre un hommage fort et très sincère, les fonctionnaires de l'État ont fait durant les dernières années des efforts d'adaptation considérables, il faut les en remercier.

Dans la partie la plus visible, les anciennes Directions régionales de l'État sont passées de 1 à 8 en Aquitaine et les anciennes Directions départementales sont passées de 10 à 2. Ce mouvement de réforme dépasse le cadre de la RGPP, en témoigne la création de Pôle Emploi, de la Direction Générale des Finances Publiques - réunion des anciens Services Fiscaux et du Trésor Public - et le rapprochement des gendarmeries. Il n'y a pas de petites économies, depuis

peu de temps la Gendarmerie Nationale assure l'entretien des véhicules de la police, il suffisait d'y penser. L'administration de l'État a donc multiplié les petites recettes, les petites solutions qui mises bout à bout permettent de contribuer à une meilleure efficacité du service mais aussi à des économies de moyens.

On peut être tenté de dénoncer à travers ces évolutions un désengagement de l'État - c'est vrai que l'on en parle assez souvent - mais je voudrais m'élever contre cette tentation, d'abord parce que la révision générale des politiques publiques avait quand même pour objet, certes de faire des économies mais aussi d'améliorer le service rendu et d'améliorer les capacités des services publics.

A ce sujet de la qualité, l'amélioration est un engagement fort de l'État, à titre anecdotique et symbolique la Préfecture du Lot-et-Garonne s'est engagée dans une démarche de certification qualité qui devrait aboutir dans trois ou quatre mois. Guillaume QUENET y veille très soigneusement.

Le mouvement de réforme est aussi porté par les collectivités locales, je veux vraiment saluer votre engagement à tous et à toutes, dans la préparation du schéma départemental de coopération intercommunal, vous avez fait preuve d'initiatives, d'écoute et de pragmatisme au-delà des clivages politiques pour servir le développement futur du Lot-et-Garonne.

Je constate que nombre d'initiatives de regroupements de communes et de syndicats ont d'ailleurs été lancées sans attendre la loi du 16 décembre 2010 qui se situe dans le schéma mais en avance de phases sur le schéma, je pense notamment à l'évolution de l'intercommunalité dans l'ouest du département, en particulier autour de Val-de-Garonne agglomération.

L'intercommunalité - je crois que l'on en est tous convaincu - est une opportunité essentielle pour nos communes rurales. Le schéma départemental de coopération prend forme et a été construit depuis le début avec votre collaboration. On peut certes regretter que la période initiale de concertation ait été trop brève et qu'elle n'ait pas permis d'aller dans le détail de réunions avec l'ensemble des maires concernés, mais il y a quand même eu une concertation et elle s'est surtout très largement développée depuis.

Entre mai et septembre, il y a eu trois réunions de la Commission départementale, depuis le mois de septembre il y a eu quatre réunions de la CDCI et au total près de 90 élus ont eu la possibilité de s'exprimer devant la Commission départementale de coopération intercommunale du Lot-et-Garonne et d'exprimer ce qu'ils ressentaient, soit dans le sens du schéma soit en

opposition à ce schéma, de la façon la plus transparente possible. Quoi que l'on puisse penser des options de ce schéma, on peut collectivement se féliciter que tous ces points de vue aient pu s'exprimer dans la sérénité et dans la conviction.

Le 31 décembre 2011, un schéma aura été publié mais ce schéma n'est pas un couperet, il va constituer une feuille de route qui guidera les travaux de la CDCI jusqu'en juin 2013. Il est important que l'on puisse se doter de cette feuille de route. Je souhaite que le 16 décembre prochain, une fois qu'il y aura eu débat sur les amendements, que le schéma aura été amendé - il est bien naturel qu'il le soit sur un certain nombre d'aspects -, il faudra que je puisse publier le schéma. Je le souhaite vivement mais je prends en même temps l'engagement devant vous tous que le travail ne s'arrête bien évidemment pas là. On sait que sur certains territoires du département, notamment celui où nous sommes, les travaux et les concertations se poursuivent et la solution qui sera inscrite dans le schéma - sauf si d'aventure elle était amendée dès le 16 décembre - est une solution que je peux tout à fait considérer comme étant une solution d'attente. Mon successeur ne se précipitera pas pour prendre un arrêté de périmètre, laissons le temps à la réflexion de se poursuivre et à de nouveaux amendements de venir enrichir le schéma autant que de besoin.

Quelques mots sur les normes puisque c'est un sujet qui a été largement évoqué. Pardonnez-moi, je vais un peu faire un sujet administratif, je crois que le développement des normes on en est tous un peu responsable en tant que citoyen. Le développement des normes répond à une forte demande du corps social, à une demande de sécurité, de protection et de réduction des risques, voire du risque zéro. Par ailleurs, une grande partie des nouvelles normes répondent à des problématiques récentes mais inscrites durablement dans notre paysage, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'amélioration de la protection sanitaire, la prise en compte des situations de dépendance, toutes ces problématiques sont légitimes et expriment le fort besoin de sécurité de la part des concitoyens.

Pourquoi les normes se sont-elles développées à ce point ? Parce qu'aujourd'hui le travail de deuil se fait assez souvent dans le cabinet du juge d'instruction et devant le juge pénal. Si la responsabilité pénale n'avait pas pris une telle part - un peu comme dans les pays anglo-saxons -, on aurait peut-être été moins tenté de prendre autant de précautions en amont pour éviter que le risque pénal puisse être à un moment donné mis en cause. Dès lors, on a un système normatif qui s'est construit davantage selon un principe de défiance que selon un principe de

confiance. Toute la réglementation est en quelque sorte étalonnée sur l'exception, la pathologie, l'accident qui est un jour survenu quelque part sur notre territoire. De ce risque qui est un jour survenu et qui avait une probabilité de 1/100 ou de 2/100, on fait une généralité et on adapte à ce cas particulier la réglementation générale. Voilà fondamentalement ce qui fait que nous sommes victimes d'une telle profusion de normes. Je dis "nous" parce que n'oubliez pas que l'État ne subit pas lui-même dans les services qui ont en charge l'application de la norme les conséquences de cette complexité.

Il est vrai que l'on aime bien en Lot-et-Garonne attiser le débat entre les contrôleurs et celles et ceux qui subissent l'application de la réglementation, c'est un peu plus compliqué que cela. La situation des services qui sont en charge du contrôle n'est pas des plus confortables, il faut quelque fois essayer de concilier un principe de réalité avec l'application de la règle qui est ce que l'on nous demande. Je vous demande donc un peu de mansuétude et je peux vous assurer que les services déconcentrés de l'État font très régulièrement remonter en direction de leurs administrations centrales cette préoccupation que nous partageons. C'est une vraie difficulté, nous le savons bien.

Pour autant, comment fonctionnent les administrations centrales ? Chaque ministère a en quelque sorte sa clientèle - et je dis cela sans volonté d'être péjoratif -, il y a des groupes de pression et des lobbyings animés des meilleures intentions qui exercent une pression et qui, le cas échéant, obtiennent que telle ou telle réglementation évolue en leur faveur. Que faudrait-il faire ? Cela a été évoqué, probablement améliorer au niveau central comme au niveau local la possibilité de confronter les différents intérêts - qui sont tous des intérêts généraux - entre eux et de trouver de meilleurs points d'équilibre.

C'est ce que l'on a essayé de faire en Lot-et-Garonne avec la charte départementale des cours d'eau qui peut être un terrain d'expression d'un conflit entre la préservation de l'environnement et la nécessité de développer de nouvelles ressources en eau pour assurer le développement de notre agriculture irriguée du Lot-et-Garonne. Je crois que cette charte départementale des cours d'eau à laquelle se sont associés le Conseil Général et la Chambre de l'agriculture montre la voie, ce qu'il faut faire, la concertation et l'identification du chemin étroit qui permet de cheminer.

La position des services de l'État de ce département est bien entendu d'assumer ses fonctions de contrôle - il y a beaucoup moins de contrôles sur les activités qu'on ne le dit et

comme on le voit quelque fois écrit sur des panneaux dans les campagnes - et il faut en même temps que l'administration soit capable de s'autocritiquer, de faire son examen de conscience, d'accepter de revenir en arrière si elle s'est trompée et en tout état de cause, il faut qu'elle soit aussi capable de basculer dans le mode accompagnement de projets, développement des activités. Je peux vous assurer que c'est la volonté des services de l'État de ce département.

L'autre exemple de cheminement possible - cela a été évoqué par Monsieur le sénateur, Henri TANDONNET -, c'est le projet de charte de gestion économe des espaces agricoles et naturels, essayer de trouver une voie concrète et réaliste pour préserver à la fois la volonté de développement des collectivités et la préservation des espaces naturels.

J'avais prévu de vous parler de la gestion des risques et de la sécurité mais le temps passe et je craindrais d'être trop long, je vais donc économiser ce point. Je vais simplement rappeler que vous avez une responsabilité dans la gestion des risques naturels, sanitaires, écologiques, vous inviter à redoubler d'ardeur dans la mise en place des plans de comité ou de sauvegarde et vous dire que vous pouvez compter sur nous.

Pour faire écho à ce qui avait été dit tout à l'heure, lorsque je suis arrivé, j'avais proposé une sorte de gestion de la politique territoriale, que nous mettions en place des plans de formation des élus locaux, des séminaires, on n'a pas pu le faire pour diverses raisons mais je crois que cela pourrait répondre à cette volonté d'information et de meilleure communication qui a été évoquée par l'un d'entre vous tout à l'heure.

De la même manière, dans les réunions de maires d'arrondissement, nous avons engagé un nouveau cycle, on a là une occasion importante d'échanger sur l'application des normes. Je sais que l'an dernier on avait notamment traité la problématique des chiens dangereux, c'est peut-être une petite chose mais cela peut être un vrai sujet de préoccupation.

Je vous invite, pour finir, à être extrêmement vigilants sur la sécurité routière. En 2011 nous avons une nouvelle baisse de l'accidentalité, une baisse significative du nombre de blessés mais malheureusement d'ores et déjà 9 morts de plus qu'en 2010. Mesdames et Messieurs les maires, je compte sur vous pour relayer. Il faut que nous soyons plus que jamais totalement mobilisés pour prévenir de telles catastrophes pour les familles.

J'appelle votre attention sur le fait que dans les causes de ces mortalités, on trouve évidemment les comportements à haut risque, l'alcool, les stupéfiants, les grands excès de vitesse mais on trouve aussi les fautes de conduite de Monsieur et Madame tout le monde, un oubli de

ceinture, un refus de priorité, le téléphone au volant, un dépassement dangereux etc. Les accidents mortels n'arrivent pas qu'à ceux que l'on appelle les "chauffards", cela arrive aussi à Monsieur et Madame tout le monde, il faut en être conscient.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots et en ayant un peu abrégé car je voulais, in fine, vous dire avec beaucoup de sincérité l'émotion que je ressens au moment où je vais partir du Lot-et-Garonne, dans quelques semaines. Je ne commente pas les décisions du Gouvernement sur ce sujet mais je m'autorise quand même à vous dire que je n'avais pas sollicité ce départ et que je serais très volontiers resté parmi vous.

J'ai beaucoup apprécié de travailler avec vous, je remercie chacun des maires, chacun des présidents de collectivités, de communautés et de DCI, Monsieur le député maire d'Agen et président de la CAA, Monsieur le président de la Communauté des communes de Laplume-en-Bruilhois, Monsieur le maire de Nérac. Je salue ceux qui sont à la tribune mais aussi Monsieur le président du Conseil Général, on a bien travaillé ensemble. Je crois que l'on a su nouer des relations transparentes et confiantes, on s'échangeait d'ailleurs nos propos avant les réunions pour que tout le monde soit au courant, cela se passe ainsi dans la bonne tradition républicaine. Je crois que c'est une bonne façon de gérer le territoire et je pense aussi que nos concitoyens ont à cœur que leurs responsables publics aient cette capacité à se retrouver, à travailler ensemble et à faire du travail efficace dans l'intérêt général et dans l'intérêt de leur territoire. C'est, en tout cas, l'esprit dans lequel j'ai souhaité travailler et je vous remercie de m'avoir accompagné.

Je garderai du Lot-et-Garonne beaucoup de bons souvenirs et au fond de mon cœur les paysages et les visages du Lot-et-Garonne et je veux, pour terminer, saluer avec beaucoup de sincérité votre dévouement et votre engagement.

Pour l'avenir, il faut surtout que le Lot-et-Garonne reste en mouvement et qu'il ne se sente en aucun cas isolé, il est immergé dans un monde en mouvement, dans une région, dans un pays, dans l'Europe. Il doit s'inscrire dans ce mouvement avec optimisme et esprit de décision.

Merci à tous.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Merci beaucoup pour votre discours qui est un discours de substance, merci pour vos paroles qui nous ont touchées.

Au nom de tous les maires - nous essaierons de faire quelque chose de plus personnel à la Mairie d'Agen -, je voulais moi aussi dire que l'on a été très sensible à la manière dont vous

avez exercé votre mandat. J'aurai deux mots pour le caractériser : le terrain et les projets. Nous sommes, nous les maires, demandeurs de cette façon d'exercer votre mandat de préfet.

Le terrain parce que vous en avez fait beaucoup et le Lot-et-Garonne étant divers comme tous les départements, vous avez pris le temps d'apprendre cette diversité.

Les projets m'inspirent un État qui joue son rôle de puissance règlementaire, exécutive etc. mais aussi qui soit facilitateur de projets. On a besoin de cet État, le monde devient de plus en plus complexe, on vient de parler de normes et l'on a quand même compris qu'il resterait complexe quoi qu'il arrive - Gérard GOUZES et Philippe LAURENT l'ont dit -, on a à plus forte raison besoin de l'expertise de l'État chef de projets et de l'État facilitateur de projets.

Je vous salue vous et votre équipe qui est au premier rang, toute l'équipe de Direction générale et préfectorale, les sous-préfets, les directeurs, ceux qui planchent sur le dossier de l'intercommunalité, Dominique STOLL notamment. Je voudrais saluer cette nouvelle façon d'exercer votre mandat, je crois pouvoir le dire de manière quasi unanime de la part de notre assemblée.

Vous allez vers un beau département, la Vendée est un département historique. Vous allez traiter avec les "chouans", ils seront, à mon avis, un peu plus difficiles à la négociation, peut-être que quand ils vous auront dit "oui", ce sera moins ambiguë qu'en Lot-et-Garonne, ce seront les subtilités du pays.

(Rires)

En tout cas un très grand merci.

Merci à vous, merci d'être venus.

Nous allons à présent faire ce que nous faisons de mieux en Lot-et-Garonne, nous allons manger ensemble, entre amis.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

La séance est levée à 13 h 21.

Compte-rendu réalisé par Proba Script, SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 532 393 667 00011 -

www.probascript.com

Rédactrice : M^{elle} Aldigé - Responsable commercial : M. Cherraq

Tél : 07 86 97 29 45 - contact@probascript.com